

OFS Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Fribourg 2025

Table des matières

1	Introduction	4		
2	Aperçu	5		
2.1	Infractions selon la loi	5		
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	5		
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	6		
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	6		
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	6		
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	7		
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	8		
2.3	Infractions selon la répartition géographique	9		
2.3.1	Code pénal (CP)	9		
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	12		
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	15		
2.4	Personnes prévenues selon la loi	18		
2.4.1	Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	18		
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	18		
2.4.3	Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	20		
2.4.4	Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour	21		
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue	24		
2.4.6	Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)	25		
3	Partie détaillée	26		
3.1	Infractions de violence	26		
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	26		
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	27		
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	28		
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	30		
3.1.5	Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	31		
3.1.6	Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	32		
3.2	Violence domestique	33		
3.2.1	Violence domestique: répartition selon l'infraction	33		
3.2.2	Violence domestique: évolution des infractions	34		
3.2.3	Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue	35		
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	36		
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36		
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36		
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	37		
3.4	Infractions contre le patrimoine	38		
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38		
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	39		
3.5	Brigandage	40		
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	40		
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	40		
3.6	Vol	41		
3.6.1	Répartition selon le type de vol	41		
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	42		
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	43		
3.7	Vol de véhicule	45		
3.7.1	Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule	45		
3.7.2	Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions	45		
3.8	Dommmages à la propriété	46		
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	46		
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	46		
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	47		
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit	48		
3.9	Criminalité numérique	49		
3.9.1	Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique	49		
3.9.2	Infractions de criminalité numérique par domaine	50		
3.9.3	Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	51		
3.10	Loi sur les stupéfiants (LStup)	52		
3.10.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	52		
3.10.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	53		
3.10.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	54		

3.10.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus	56
3.10.5 Décès dus aux stupéfiants: évolution	58
3.10.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	59

3.11 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) 60

3.11.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	60
3.11.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	61

4 Évolution 62

4.1 Infractions selon la loi 62

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions	63
4.1.2 Code pénal: infractions par district	65
4.1.3 Code pénal: infractions par commune	66
4.1.4 Infractions de violence	67
4.1.5 Infractions de violence domestiques	69
4.1.6 Infractions contre le patrimoine	70
4.1.7 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire	71
4.1.8 Infractions à la loi sur les stupéfiants	73
4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par district	75
4.1.10 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	76
4.1.11 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	77

4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	79
4.1.13 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	80

5 Glossaire méthodologique 81

5.1 Introduction 81

5.2 Définitions 81

5.2.1 Le cas/l'affaire	81
5.2.2 L'infraction	81
5.2.3 L'Élucidation	81
5.2.4 La personne prévenue	81
5.2.5 La personne lésée	82
5.2.6 La population résidente permanente	82
5.2.7 Etat des communes	82
5.2.8 Catégories de véhicules	82

5.3 Principes d'exploitation des données 82

5.3.1 Statistique de sortie	82
5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction	83
5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique	83
5.3.4 Chiffres absolus	83
5.3.5 Chiffres relatifs	83
5.3.6 Graphiques	83

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

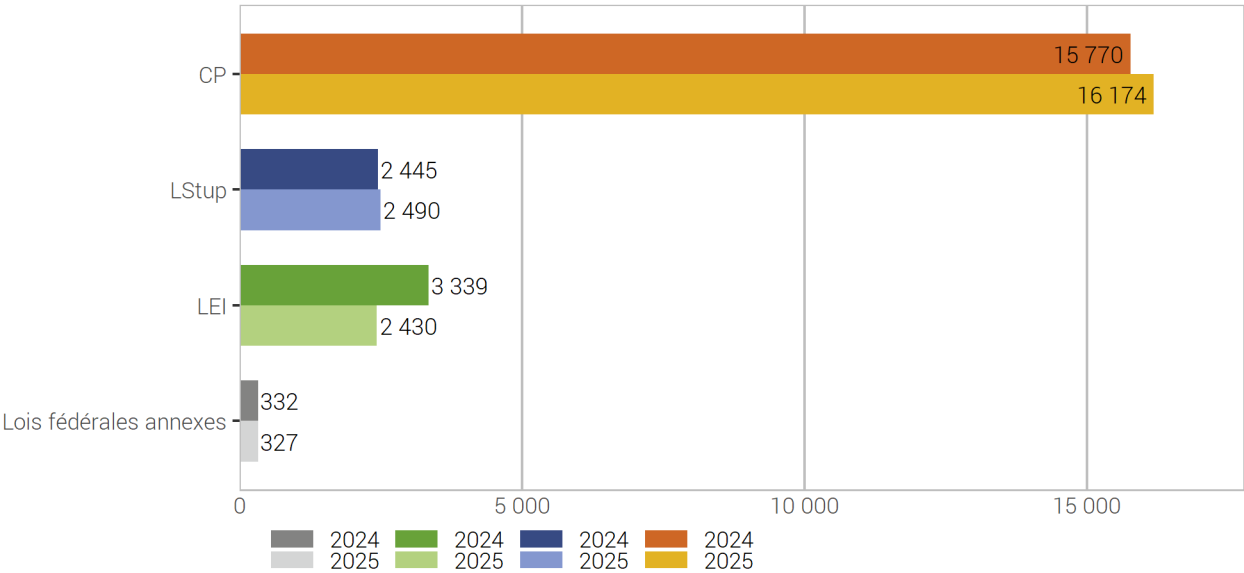
L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi G 1



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui, eux, figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 327 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2025. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la Police des chemins de fer ou l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la SPC, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucladations et évolution des infractions selon la loi

Élucladations et évolution des infractions selon la loi

T 1

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucladations	Infractions	Élucladations	
Code pénal (CP)	15 770	45,8%	16 174	45,4%	3%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 445	98,9%	2 490	98,5%	2%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	3 339	100,0%	2 430	100,0%	-27%
Autres lois fédérales annexes	332	90,7%	327	90,8%	-2%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

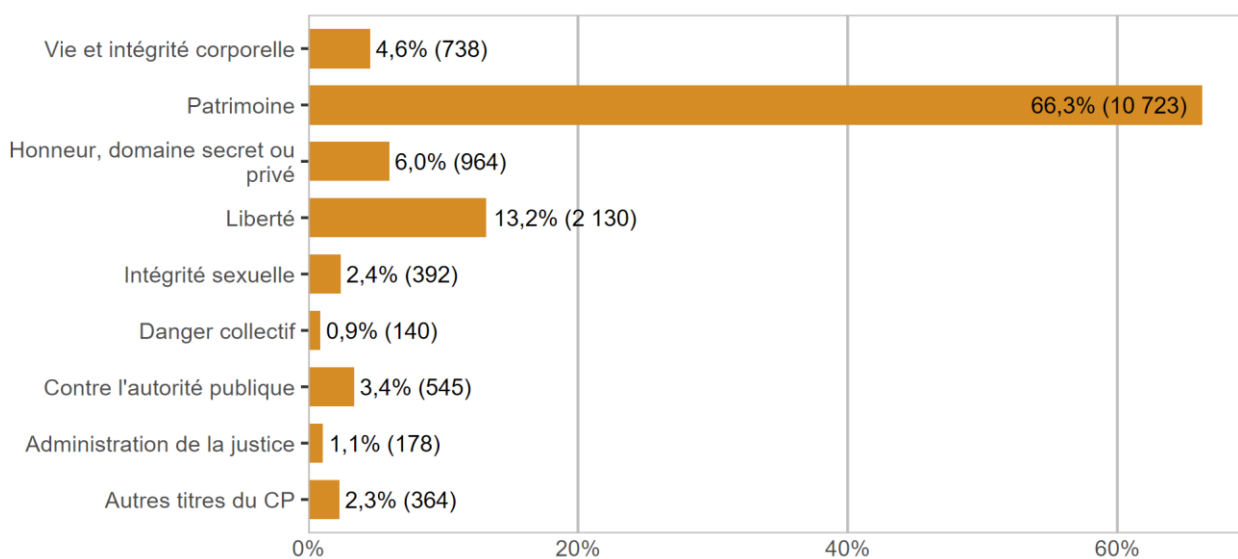
© OFS 2026

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

G 2



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

T 2

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	15 770	45,8%	16 174	45,4%	3%
Total vie et intégrité corporelle	974	90,2%	738	89,3%	-24%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	100,0%	4	100,0%	300%
Lésions corporelles graves (art. 122)	20	80,0%	15	93,3%	-25%
Lésions corporelles simples (art. 123)	368	91,8%	283	85,5%	-23%
Total patrimoine	10 297	29,6%	10 723	30,4%	4%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	4 210	33,3%	4 228	36,6%	0%
dont vol par effraction	963	32,3%	977	30,9%	1%
dont vol à l'arraché	28	14,3%	22	40,9%	-21%
Vol de véhicule (art. 139)	1 177	5,4%	1 439	11,1%	22%
Brigandage (art. 140)	38	65,8%	45	53,3%	18%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 339	33,5%	1 345	29,7%	0%
Escroquerie (art. 146)	1 331	15,8%	1 540	16,3%	16%
Extorsion et chantage (art. 156)	42	14,3%	50	20,0%	19%
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	74	93,2%	88	100,0%	19%
Total honneur, domaine secret ou privé	898	81,3%	964	79,0%	7%
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	122	80,3%	170	86,5%	39%
Total liberté	2 106	56,3%	2 130	56,3%	1%
Menaces (art. 180)	439	90,4%	328	92,4%	-25%
Contrainte (art. 181)	211	93,8%	236	93,6%	12%
Traite d'êtres humains (art. 182)	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Séquestration et enlèvement (art. 183)	7	85,7%	2	50,0%	-71%
Violation de domicile sans vol (art. 186)	177	74,0%	223	74,9%	26%
Total intégrité sexuelle	289	87,5%	392	93,9%	36%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	55	74,5%	59	93,2%	7%
Viol (art. 190)	56	98,2%	92	94,6%	64%
Exhibitionnisme (art. 194)	5	80,0%	6	100,0%	20%
Pornographie (art. 197)	72	98,6%	72	100,0%	0%
Total danger collectif	137	73,0%	140	66,4%	2%
Incendie intentionnel (art. 221)	41	51,2%	39	48,7%	-5%
Total autorité publique	581	99,0%	545	96,3%	-6%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	142	98,6%	139	97,1%	-2%
Total administration de la justice	153	90,8%	178	91,6%	16%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	78	91,0%	99	89,9%	27%
Autres infractions du Code pénal	335	89,9%	364	87,9%	9%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

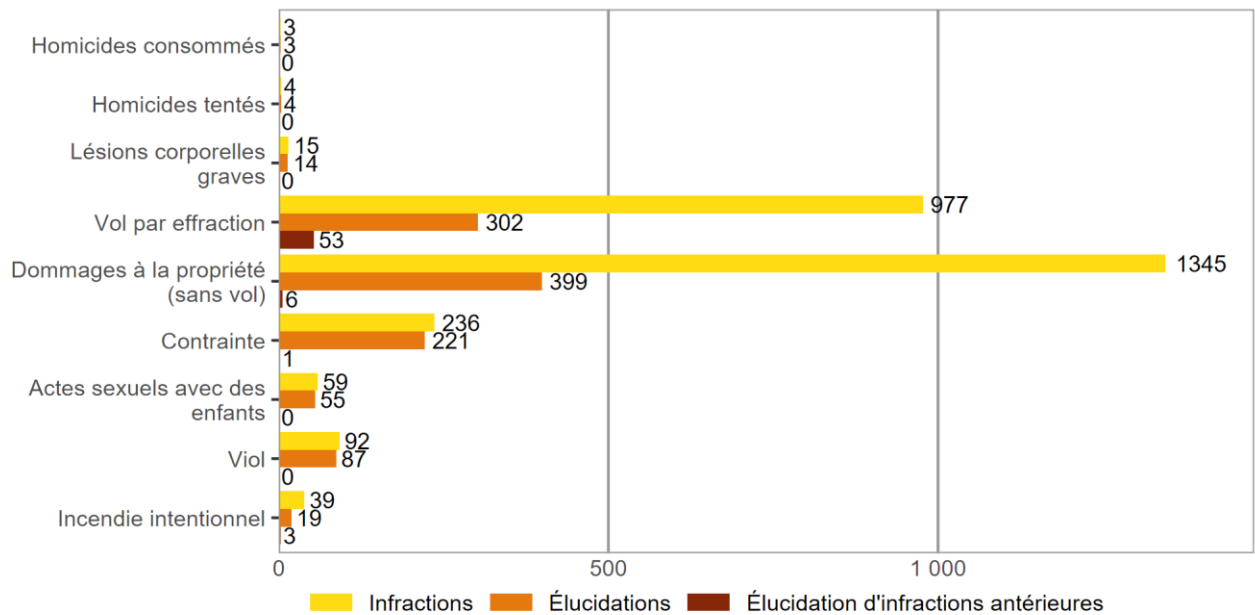
© OFS 2026

Remarque: un vol par effraction se compose généralement de trois infractions (vol, violation de domicile, dommages à la propriété). De la même manière, le vol par introduction clandestine inclut l'infraction de violation de domicile tandis que le vol par effraction de véhicule inclut les dommages à la propriété.

Dans le tableau 2.2.2, les dommages à la propriété et la violation de domicile sans vol sont présentés séparément. Les infractions de violation de domicile et de dommages à la propriété saisies en relation avec le vol par effraction, le vol par introduction clandestine et le vol par effraction de véhicule sont prises en compte/comptées dans le «Total liberté», respectivement le «Total patrimoine».

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) G 3



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquête d'un canton, d'une dénonciation nominale d'une personne lésée ou d'un(e) témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

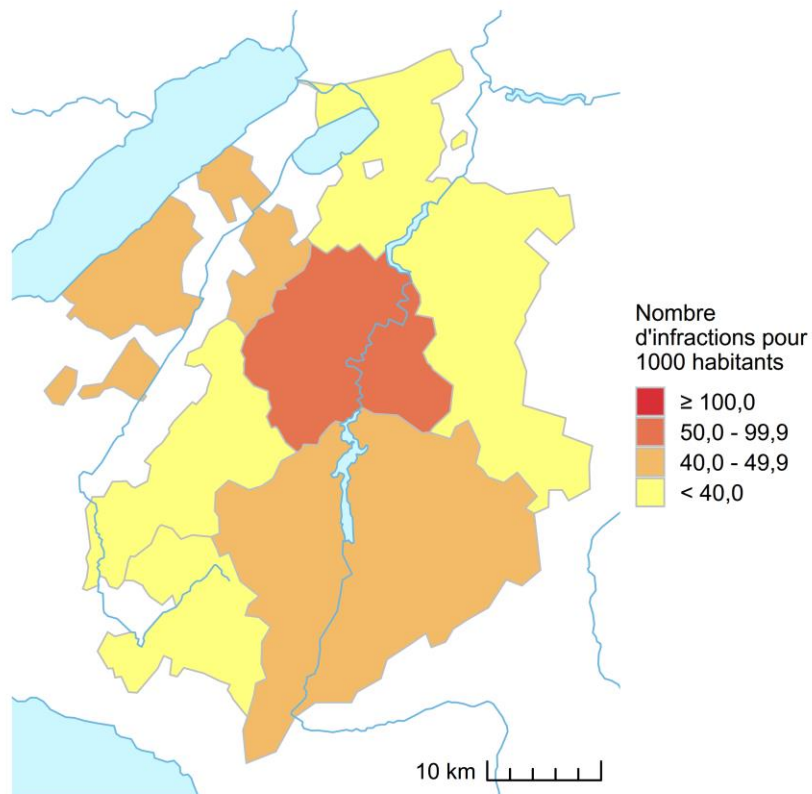
2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Il convient toutefois de noter que ces fréquences ne tiennent pas compte de la proportion des pendulaires, qui a une influence non négligeable sur la criminalité des grandes villes en particulier.

2.3.1.1 Fréquences (‰) par district

Code pénal: fréquences (‰) par district

G 4



Source(s): OFS – SPC (2025), STATPOP (2024)

© OFS, CRIME, 2026

2.3.1.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par district

T 3

	2024			2025			Différence infractions
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	15 770	341 537	46,2	16 174	346 674	46,7	3%
La Sarine	7 379	111 151	66,4	7 650	112 804	67,8	4%
La Gruyère	2 641	61 441	43,0	2 617	62 413	41,9	-1%
Sense	1 290	46 081	28,0	1 236	46 676	26,5	-4%
See / Lac	1 470	39 299	37,4	1 489	39 536	37,7	1%
La Broye	1 458	35 865	40,7	1 499	36 573	41,0	3%
La Glâne	868	26 511	32,7	995	27 024	36,8	15%
La Veveyse	635	21 189	30,0	667	21 648	30,8	5%
Inconnu FR	29	—	—	21	—	—	-28%

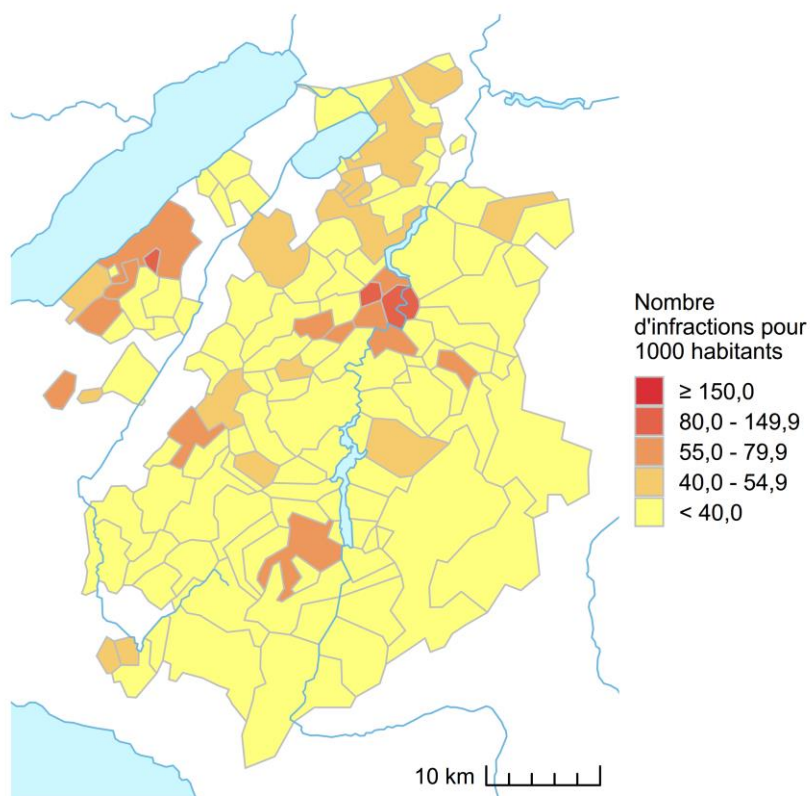
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.3.1.3 Fréquences (‰) par commune

Code pénal: fréquences (‰) par commune

G 5



Source(s): OFS – SPC (2025), STATPOP (2024)

© OFS, CRIME, 2026

2.3.1.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquences (‰) et évolution par commune

T 4

	2024			2025			Différence infractions
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	15 770	341 537	46,2	16 174	346 674	46,7	3%
Fribourg	4 280	38 660	110,7	4 462	39 151	114,0	4%
Bulle	1 597	26 749	59,7	1 641	27 101	60,6	3%
Villars-sur-Glâne	649	12 444	52,2	707	12 507	56,5	9%
Estavayer	517	10 296	50,2	585	10 623	55,1	13%
Murten	422	9 531	44,3	448	9 552	46,9	6%
Marly	452	9 069	49,8	511	9 242	55,3	13%
Düdingen	280	8 939	31,3	258	9 116	28,3	-8%
Châtel-Saint-Denis	325	8 512	38,2	344	8 786	39,2	6%
Gibloux	234	8 134	28,8	288	8 393	34,3	23%
Tafers	130	7 900	16,5	134	8 026	16,7	3%
Belmont-Broye	247	6 011	41,1	283	6 148	46,0	15%
Romont (FR)	420	5 891	71,3	441	6 124	72,0	5%
Wünnewil-Flamatt	235	5 722	41,1	263	5 814	45,2	12%
Courtepin	210	5 765	36,4	240	5 772	41,6	14%
Kerzers	302	5 448	55,4	261	5 466	47,7	-14%
Gurmels	87	4 695	18,5	88	4 675	18,8	1%
Mont-Vully	132	4 452	29,6	163	4 561	35,7	23%
Schmitten (FR)	146	4 300	34,0	97	4 285	22,6	-34%
Ursy	84	4 025	20,9	108	4 056	26,6	29%
Granges-Paccot	321	3 936	81,6	253	3 983	63,5	-21%
Plaffeien	114	3 668	31,1	97	3 693	26,3	-15%
Attalens	91	3 678	24,7	87	3 693	23,6	-4%
Givisiez	190	3 309	57,4	285	3 457	82,4	50%
Belfaux	110	3 470	31,7	133	3 452	38,5	21%
Bösingen	85	3 341	25,4	101	3 360	30,1	19%
Le Mouret	68	3 323	20,5	81	3 354	24,2	19%
Montagny (FR)	115	3 017	38,1	79	3 037	26,0	-31%
Corminboeuf	92	2 928	31,4	68	3 029	22,4	-26%
Riaz	87	2 890	30,1	112	2 932	38,2	29%
Grolley-Ponthaux	112	2 926	38,3	84	2 901	29,0	-25%
Neyruz (FR)	80	2 875	27,8	69	2 869	24,1	-14%
Broc	89	2 810	31,7	110	2 848	38,6	24%
Val-de-Charmey	101	2 672	37,8	71	2 729	26,0	-30%
Hauterive (FR)	95	2 687	35,4	84	2 694	31,2	-12%
Siviriez	46	2 566	17,9	72	2 675	26,9	57%
Rue	47	2 632	17,9	55	2 638	20,8	17%
Vuadens	137	2 556	53,6	74	2 579	28,7	-46%
Cheyres-Châbles	109	2 468	44,2	112	2 487	45,0	3%
Prez	62	2 472	25,1	44	2 465	17,8	-29%
Ueberstorf	32	2 400	13,3	35	2 433	14,4	9%
Autres communes	2 838	92 370	—	2 746	93 968	—	-3%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

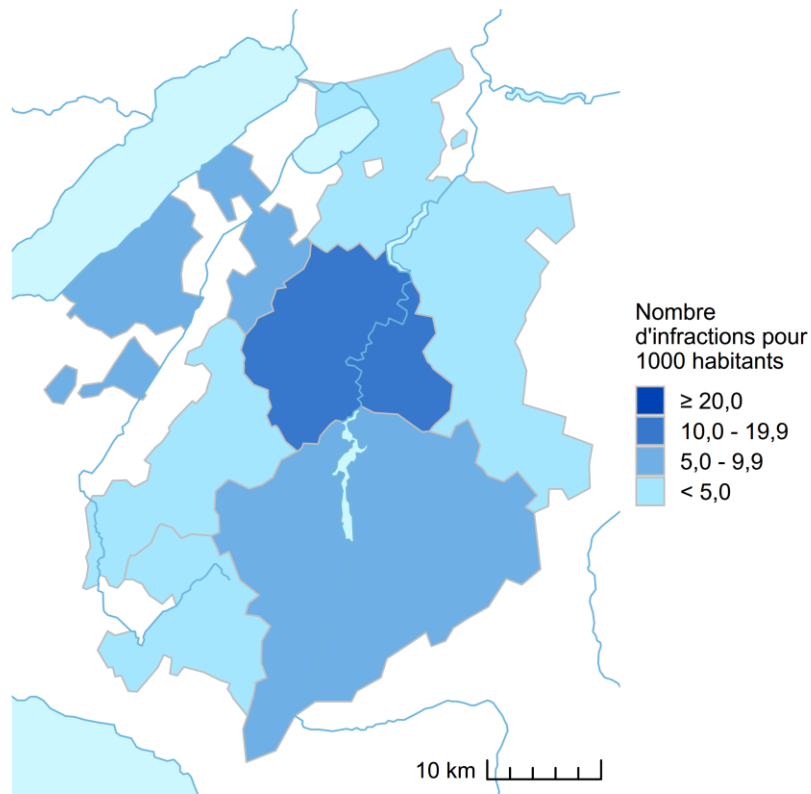
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que les fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex.: des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par district

G 6



Source(s): OFS – SPC (2025), STATPOP (2024)

© OFS, CRIME, 2026

2.3.2.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par district

T 5

	2024			2025			Différence infractions
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	2 445	341 537	7,2	2 490	346 674	7,2	2%
La Sarine	1 352	111 151	12,2	1 384	112 804	12,3	2%
La Gruyère	417	61 441	6,8	389	62 413	6,2	-7%
Sense	146	46 081	3,2	164	46 676	3,5	12%
See / Lac	129	39 299	3,3	120	39 536	3,0	-7%
La Broye	180	35 865	5,0	202	36 573	5,5	12%
La Glâne	109	26 511	4,1	122	27 024	4,5	12%
La Veveyse	95	21 189	4,5	93	21 648	4,3	-2%
Inconnu FR	17	—	—	16	—	—	-6%

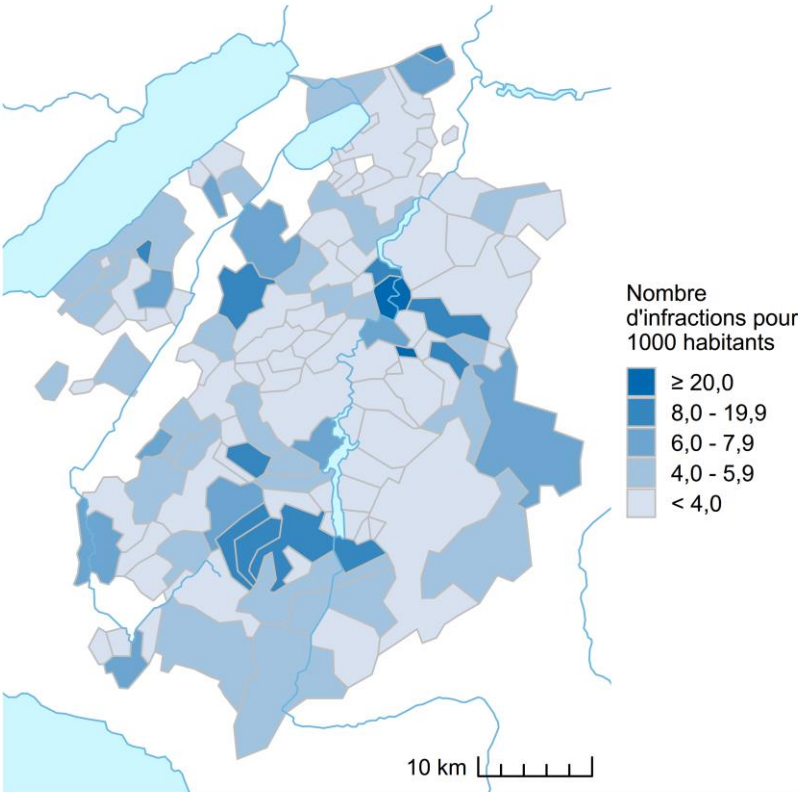
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.3.2.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) par commune

G 7



Source(s): OFS – SPC (2025), STATPOP (2024)

© OFS, CRIME, 2026

2.3.2.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquences (‰) et évolution par commune

T 6

	2024			2025			Différence infractions
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	2 445	341 537	7,2	2 490	346 674	7,2	2%
Fribourg	1 133	38 660	29,3	1 070	39 151	27,3	-6%
Bulle	312	26 749	11,7	225	27 101	8,3	-28%
Villars-sur-Glâne	58	12 444	4,7	56	12 507	4,5	-3%
Estavayer	60	10 296	5,8	60	10 623	5,6	0%
Murten	15	9 531	1,6	12	9 552	1,3	-20%
Marly	37	9 069	4,1	73	9 242	7,9	97%
Düdingen	33	8 939	3,7	20	9 116	2,2	-39%
Châtel-Saint-Denis	49	8 512	5,8	47	8 786	5,3	-4%
Gibloux	23	8 134	2,8	29	8 393	3,5	26%
Tafers	23	7 900	2,9	14	8 026	1,7	-39%
Belmont-Broye	20	6 011	3,3	44	6 148	7,2	120%
Romont (FR)	54	5 891	9,2	34	6 124	5,6	-37%
Wünnewil-Flamatt	25	5 722	4,4	24	5 814	4,1	-4%
Courtepin	39	5 765	6,8	29	5 772	5,0	-26%
Kerzers	13	5 448	2,4	38	5 466	7,0	192%
Gurmels	6	4 695	1,3	1	4 675	0,2	-83%
Mont-Vully	32	4 452	7,2	23	4 561	5,0	-28%
Schmitten (FR)	25	4 300	5,8	3	4 285	0,7	-88%
Ursy	19	4 025	4,7	13	4 056	3,2	-32%
Granges-Paccot	15	3 936	3,8	44	3 983	11,0	193%
Plaffeien	4	3 668	1,1	26	3 693	7,0	550%
Attalens	16	3 678	4,4	25	3 693	6,8	56%
Givisiez	7	3 309	2,1	12	3 457	3,5	71%
Belfaux	10	3 470	2,9	10	3 452	2,9	0%
Bösingen	0	3 341	0,0	11	3 360	3,3	—
Le Mouret	4	3 323	1,2	8	3 354	2,4	100%
Montagny (FR)	8	3 017	2,7	34	3 037	11,2	325%
Corminboeuf	3	2 928	1,0	15	3 029	5,0	400%
Riaz	9	2 890	3,1	11	2 932	3,8	22%
Grolley-Ponthaux	11	2 926	3,8	15	2 901	5,2	36%
Neyruz (FR)	6	2 875	2,1	8	2 869	2,8	33%
Broc	10	2 810	3,6	23	2 848	8,1	130%
Val-de-Charmey	2	2 672	0,7	5	2 729	1,8	150%
Hauterive (FR)	7	2 687	2,6	7	2 694	2,6	0%
Siviriez	9	2 566	3,5	14	2 675	5,2	56%
Rue	5	2 632	1,9	20	2 638	7,6	300%
Vuadens	36	2 556	14,1	23	2 579	8,9	-36%
Cheyres-Châbles	20	2 468	8,1	11	2 487	4,4	-45%
Prez	2	2 472	0,8	7	2 465	2,8	250%
Ueberstorf	4	2 400	1,7	6	2 433	2,5	50%
Autres communes	281	92 370	—	340	93 968	—	21%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

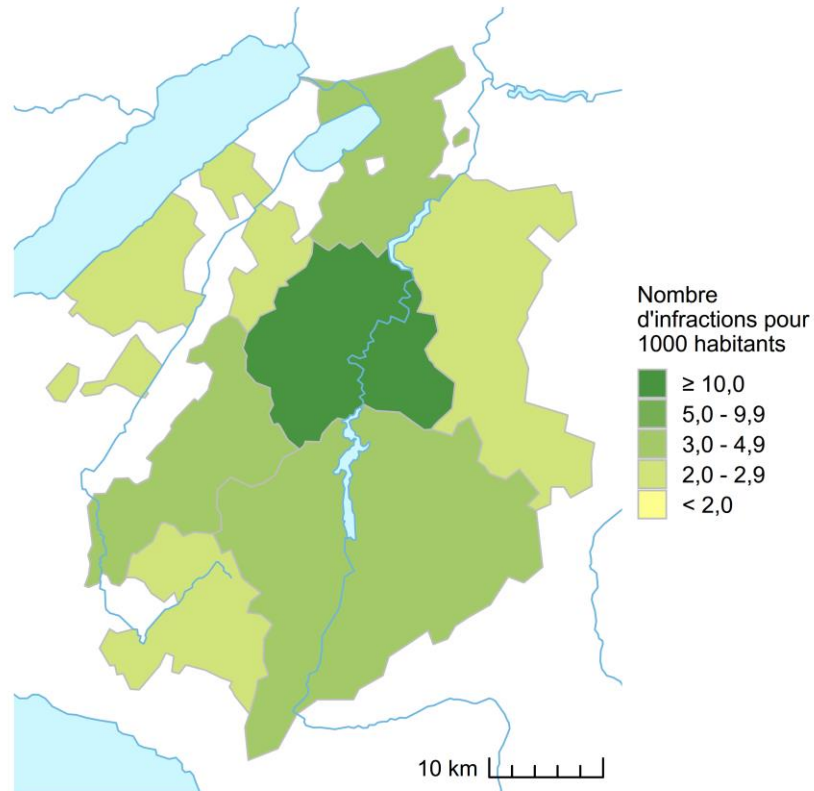
2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Les fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquences (‰) par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par district

G 8



Source(s): OFS – SPC (2025), STATPOP (2024)

© OFS, CRIME, 2026

2.3.3.2 Fréquences (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par district

T 7

	2024			2025			Différence infractions
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	3 339	341 537	9,8	2 430	346 674	7,0	-27%
La Sarine	2 792	111 151	25,1	1 689	112 804	15,0	-40%
La Gruyère	154	61 441	2,5	205	62 413	3,3	33%
Sense	98	46 081	2,1	98	46 676	2,1	0%
See / Lac	89	39 299	2,3	175	39 536	4,4	97%
La Broye	81	35 865	2,3	103	36 573	2,8	27%
La Glâne	73	26 511	2,8	87	27 024	3,2	19%
La Veveyse	34	21 189	1,6	52	21 648	2,4	53%
Inconnu FR	18	–	–	21	–	–	17%

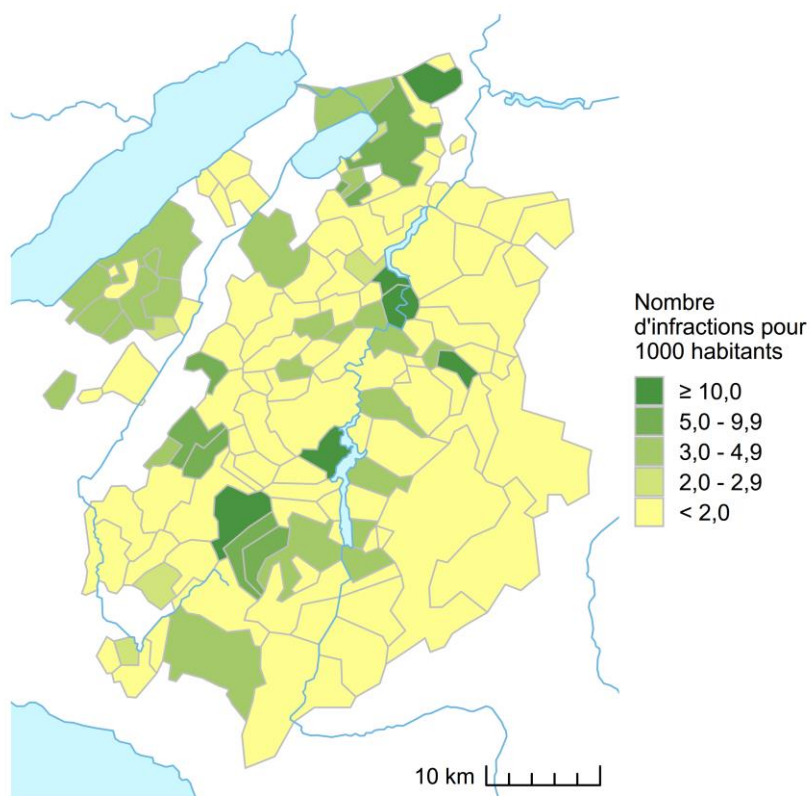
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.3.3.3 Fréquences (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) par commune

G 9



Source(s): OFS – SPC (2025), STATPOP (2024)

© OFS, CRIME, 2026

2.3.3.4 Fréquences (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquences (‰) et évolution par commune

T 8

	2024			2025			Différence infractions
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
Total canton	3 339	341 537	9,8	2 430	346 674	7,0	-27%
Fribourg	2 560	38 660	66,2	1 495	39 151	38,2	-42%
Bulle	88	26 749	3,3	109	27 101	4,0	24%
Villars-sur-Glâne	59	12 444	4,7	52	12 507	4,2	-12%
Estavayer	46	10 296	4,5	45	10 623	4,2	-2%
Murten	22	9 531	2,3	70	9 552	7,3	218%
Marly	22	9 069	2,4	39	9 242	4,2	77%
Düdingen	18	8 939	2,0	15	9 116	1,6	-17%
Châtel-Saint-Denis	23	8 512	2,7	37	8 786	4,2	61%
Gibloux	3	8 134	0,4	3	8 393	0,4	0%
Tafers	1	7 900	0,1	5	8 026	0,6	400%
Belmont-Broye	3	6 011	0,5	19	6 148	3,1	533%
Romont (FR)	65	5 891	11,0	56	6 124	9,1	-14%
Wünnewil-Flamatt	21	5 722	3,7	10	5 814	1,7	-52%
Courtepin	11	5 765	1,9	8	5 772	1,4	-27%
Kerzers	38	5 448	7,0	62	5 466	11,3	63%
Gurmels	0	4 695	0,0	3	4 675	0,6	—
Mont-Vully	13	4 452	2,9	17	4 561	3,7	31%
Schmitten (FR)	8	4 300	1,9	2	4 285	0,5	-75%
Ursy	4	4 025	1,0	8	4 056	2,0	100%
Granges-Paccot	58	3 936	14,7	44	3 983	11,0	-24%
Plaffeien	10	3 668	2,7	0	3 693	0,0	-100%
Attalens	0	3 678	0,0	4	3 693	1,1	—
Givisiez	30	3 309	9,1	6	3 457	1,7	-80%
Belfaux	10	3 470	2,9	4	3 452	1,2	-60%
Bösingen	1	3 341	0,3	3	3 360	0,9	200%
Le Mouret	2	3 323	0,6	6	3 354	1,8	200%
Montagny (FR)	10	3 017	3,3	4	3 037	1,3	-60%
Corminboeuf	8	2 928	2,7	4	3 029	1,3	-50%
Riaz	2	2 890	0,7	3	2 932	1,0	50%
Grolley-Ponthaux	13	2 926	4,4	5	2 901	1,7	-62%
Neyruz (FR)	2	2 875	0,7	0	2 869	0,0	-100%
Broc	10	2 810	3,6	14	2 848	4,9	40%
Val-de-Charmey	1	2 672	0,4	0	2 729	0,0	-100%
Hauterive (FR)	0	2 687	0,0	0	2 694	0,0	0%
Siviriez	1	2 566	0,4	0	2 675	0,0	-100%
Rue	0	2 632	0,0	3	2 638	1,1	—
Vuadens	15	2 556	5,9	14	2 579	5,4	-7%
Cheyres-Châbles	5	2 468	2,0	9	2 487	3,6	80%
Prez	1	2 472	0,4	0	2 465	0,0	-100%
Ueberstorf	1	2 400	0,4	0	2 433	0,0	-100%
Autres communes	154	92 370	—	252	93 968	—	64%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4 Personnes prévenues selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle dans le total de la loi correspondante, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi, la référence aux données relatives à la population reste garantie.

Les personnes prévenues indiquées ci-après comprennent également des personnes qui ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidente. Une comparaison avec la population résidente n'est donc admise que pour les personnes prévenues appartenant à la population résidente tout en tenant compte de la catégorie d'âge et du sexe.

2.4.1 Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Personnes prévenues selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

T 9

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	3 473	364	69	491	99	1 874	570	6	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 178	73	11	269	29	714	82	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	878	49	3	171	34	506	115	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

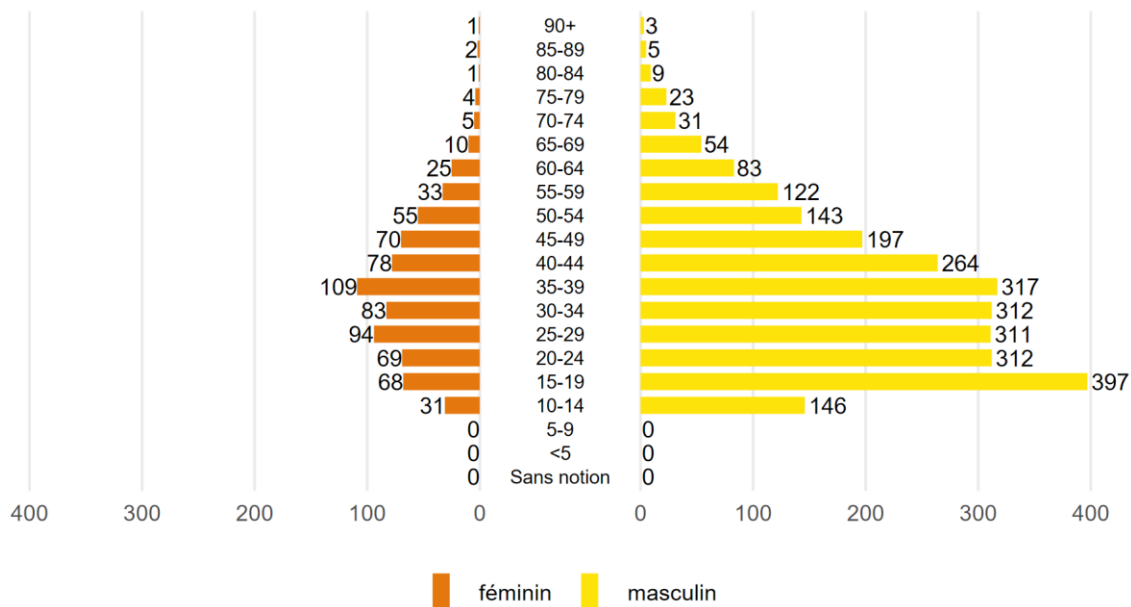
© OFS 2026

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 10



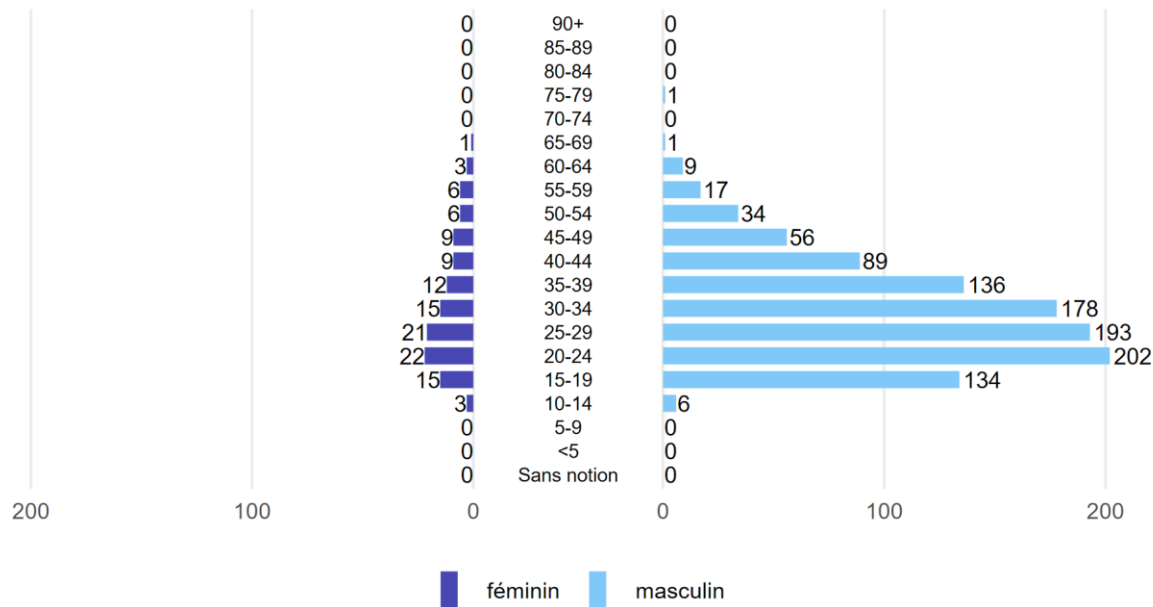
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 11



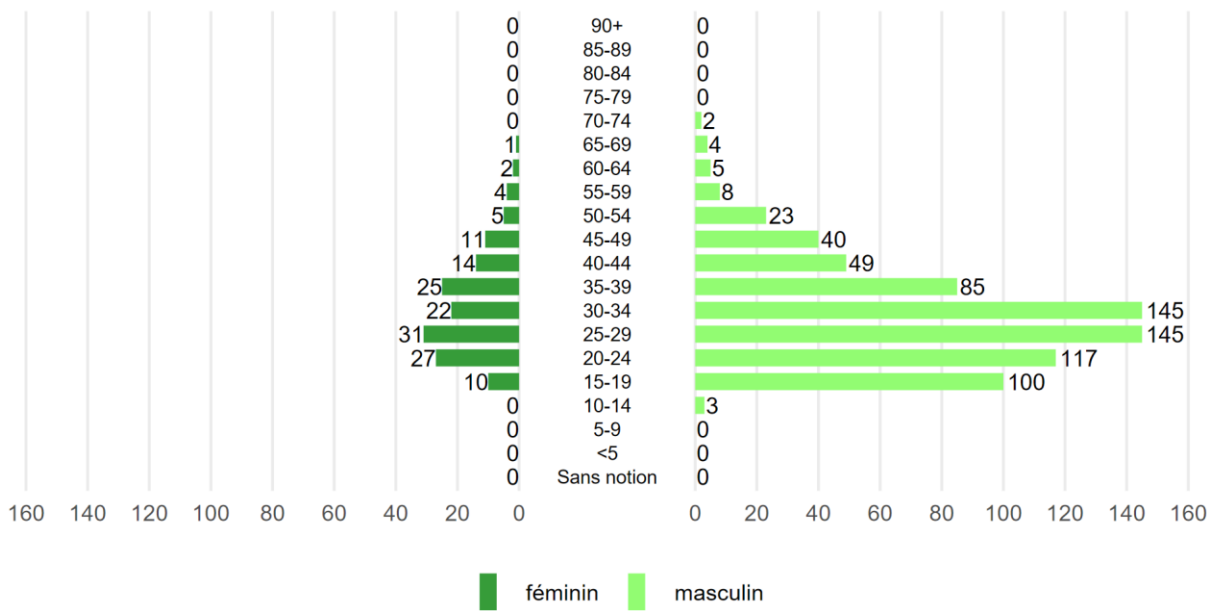
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: personnes prévenues selon l'âge et le sexe

G 12



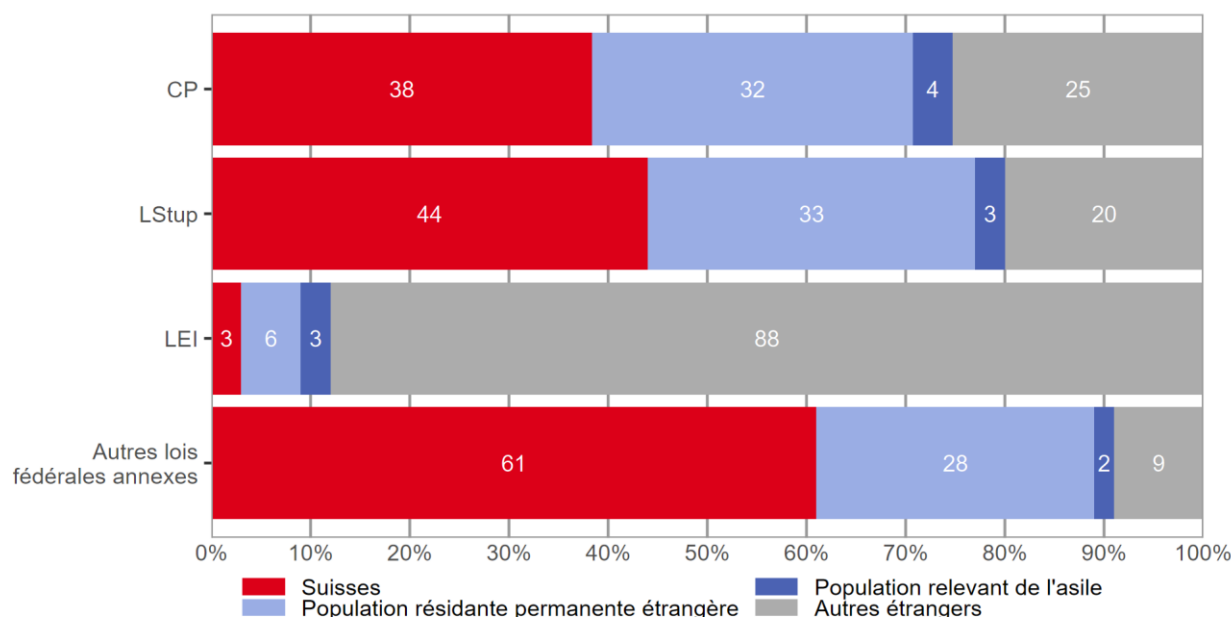
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.3 Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des personnes prévenues selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

G 13



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère:

- Autorisation de séjour (permis B)
- Autorisation d'établissement (permis C)
- Diplomates, fonctionnaires internationaux y compris autorisation de séjour avec activité lucrative (permis Ci)

Population relevant de l'asile:

- Étrangers admis provisoirement (permis F)
- Requérants d'asile (permis N)
- Personnes à protéger (permis S)

Autres étrangers:

- Autorisation de courte durée (permis L)
- Autorisation frontalière (permis G)
- Personnes présentes légalement sans statut d'identification obligatoire (touristes, visiteurs)
- En procédure d'annonce pour activité lucrative de courte durée (ressortissants / employés d'entreprises UE/AELE)
- Requérant d'asile présents illégalement avec décision d'asile négative et obligation de quitter le pays
- Personnes présentes illégalement sans procédure d'asile
- Renvoi à la frontière
- Statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Autres étrangers) ne peut pas être détaillée en sous-catégories en raison de personnes dont le statut de séjour est inconnu ou inexistant. Dans la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les étrangers avec une autorisation de courte durée (permis L), les étrangers admis provisoirement (permis F), les personnes à protéger (permis S) et les requérants d'asile (permis N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour n'est pas connue.

Remarque sur la LEI: les Suisses ne peuvent enfreindre la loi sur les étrangers et l'intégration que de manière restreinte, p. ex.: par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Personnes prévenues selon la loi, nationalité et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes correspondant au calcul de taux. Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 10

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	3 467	2 459	138	870
Suisse	1 331	1 331	–	–
Total étrangers	2 136	1 128	138	870
Portugal	364	330	0	34
France	313	185	0	128
Algérie	196	9	17	170
Roumanie	144	25	1	118
Maroc	114	13	12	89
Kosovo	104	87	0	17
Italie	86	69	0	17
Espagne	54	25	0	29
Ukraine	54	3	44	7
Érythrée	48	38	7	3
Afghanistan	44	15	26	3
Colombie	37	2	0	35
Géorgie	37	0	3	34
Tunisie	36	13	0	23
Türkiye	34	27	3	4
Macédoine du Nord	33	28	0	5
Brésil	33	31	0	2
Bulgarie	30	9	0	21
Belgique	23	19	0	4
Pologne	23	14	0	9
Serbie	20	14	0	6
Syrie	20	14	5	1
Cameroun	17	11	1	5
Libye	14	0	1	13
Allemagne	13	9	0	4
Cabo Verde	12	10	0	2
Chili	12	5	0	7
Congo (Kinshasa)	11	9	2	0
Sri Lanka	10	10	0	0
Autres nationalités	200	104	16	80

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 11

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	1 178	907	39	232
Suisse	522	522	–	–
Total étrangers	656	385	39	232
Portugal	149	129	0	20
France	132	70	0	62
Algérie	72	1	7	64
Espagne	43	22	0	21
Italie	39	35	0	4
Maroc	19	5	2	12
Kosovo	17	15	0	2
Pologne	14	10	0	4
Érythrée	12	8	3	1
Ukraine	11	1	10	0
Brésil	10	8	0	2
Autres nationalités	138	81	17	40

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de personnes prévenues selon la nationalité et le statut de séjour

T 12

	Total	Statut de séjour		
		Population résidente permanente	Population relevant de l'asile	Autres étrangers
Total	878	79	28	771
Suisse	25	25	—	—
Total étrangers	853	54	28	771
Algérie	205	2	8	195
Maroc	105	0	4	101
Roumanie	60	0	0	60
Kosovo	58	13	0	45
Colombie	40	2	0	38
France	39	8	0	31
Tunisie	36	1	1	34
Espagne	29	0	0	29
Géorgie	25	0	0	25
Italie	22	2	0	20
Portugal	16	8	0	8
Türkiye	16	2	1	13
Bulgarie	15	1	0	14
Libye	14	0	1	13
Érythrée	13	2	6	5
Somalie	10	0	1	9
Autres nationalités	150	13	6	131

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par personne prévenue

Les infractions peuvent aussi bien se produire au même moment et au même endroit que s'étaler sur différentes périodes de l'année. Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile, vol) ou le vol par effraction (violation de domicile, vol, dommages à la propriété).

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 13

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	201	84	58	18	45	27	433
Suisses	98	38	19	8	15	7	185
Étrangers	103	46	39	10	30	20	248
résidents	78	26	11	8	11	10	144
relevant de l'asile	9	8	11	2	2	1	33
autres	16	12	17	0	17	9	71
Total adultes	1 597	614	302	156	297	68	3 034
Suisses	647	236	94	66	83	20	1 146
Étrangers	950	378	208	90	214	48	1 888
résidents	522	219	103	44	88	8	984
relevant de l'asile	45	30	8	7	13	2	105
autres	383	129	97	39	113	38	799

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 14

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	28	41	6	2	7	0	84
Suisses	15	28	2	2	4	0	51
Étrangers	13	13	4	0	3	0	33
résidents	5	9	4	0	3	0	21
relevant de l'asile	6	2	0	0	0	0	8
autres	2	2	0	0	0	0	4
Total adultes	461	382	134	58	52	7	1 094
Suisses	210	159	62	24	15	1	471
Étrangers	251	223	72	34	37	6	623
résidents	165	131	40	14	13	1	364
relevant de l'asile	7	9	5	4	3	3	31
autres	79	83	27	16	21	2	228

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions par personne prévenue dans une année civile

T 15

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	26	21	2	1	2	0	52
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	26	21	2	1	2	0	52
résidents	0	0	0	0	0	0	0
relevant de l'asile	1	0	0	0	1	0	2
autres	25	21	2	1	1	0	50
Total adultes	381	268	81	21	42	33	826
Suisses	22	3	0	0	0	0	25
Étrangers	359	265	81	21	42	33	801
résidents	44	7	2	0	0	1	54
relevant de l'asile	10	4	3	1	3	5	26
autres	305	254	76	20	39	27	721

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de personnes prévenues par infraction au Code pénal

T 16

	Nombre de personnes prévenues					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	5 691	1 218	201	124	79	29

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers et l'intégration sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

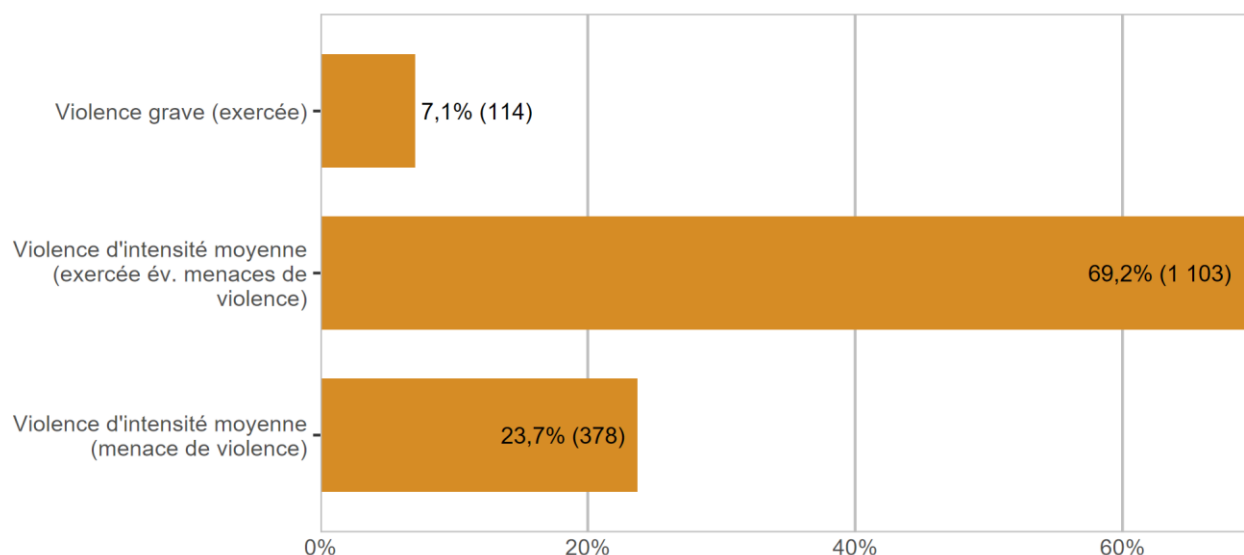
3.1 Infractions de violence

Par «infractions de violence», on entend toutes les infractions du CP comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

G 14



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

T 17

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	1 849	90,1%	1 595	88,8%	-14%
Total violence grave (exercée)	78	93,6%	114	94,7%	46%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	100,0%	3	100,0%	200%
avec arme à feu	0	–	1	100,0%	–
avec arme coupante/tranchante	0	–	2	100,0%	–
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	1	100,0%	0	–	-100%
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	100,0%	4	100,0%	300%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	2	100,0%	100%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	0	–	2	100,0%	–
autre instrument	0	–	0	–	0%
sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (art. 122)	20	80,0%	15	93,3%	-25%
avec arme à feu	0	–	0	–	0%
avec arme coupante/tranchante	3	100,0%	3	100,0%	0%
avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
avec violence physique	14	85,7%	9	88,9%	-36%
autre instrument	1	100,0%	3	100,0%	200%
sans notion/inconnu	2	0,0%	0	–	-100%
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (art. 190)	56	98,2%	92	94,6%	64%
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 290	92,2%	1 103	90,2%	-14%
Lésions corporelles simples (art. 123)	368	91,8%	283	85,5%	-23%
Voies de fait (art. 126)	414	92,5%	268	94,0%	-35%
Participation à rixe (art. 133) ¹	36	100,0%	39	100,0%	8%
<i>Nombre d'affaires</i>	10	–	7	–	-30%
Participation à agression (art. 134) ¹	37	86,5%	46	89,1%	24%
<i>Nombre d'affaires</i>	18	–	21	–	17%
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	38	65,8%	45	53,3%	18%
Contrainte (art. 181)	211	93,8%	236	93,6%	12%
Mariage forcé (art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (art. 183)	7	85,7%	2	50,0%	-71%
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	–	0	–	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ²	37	86,5%	45	88,9%	22%
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	142	98,6%	139	97,1%	-2%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	481	83,8%	378	82,8%	-21%
Menaces (art. 180)	439	90,4%	328	92,4%	-25%
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	42	14,3%	50	20,0%	19%

¹Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui, au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

²Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

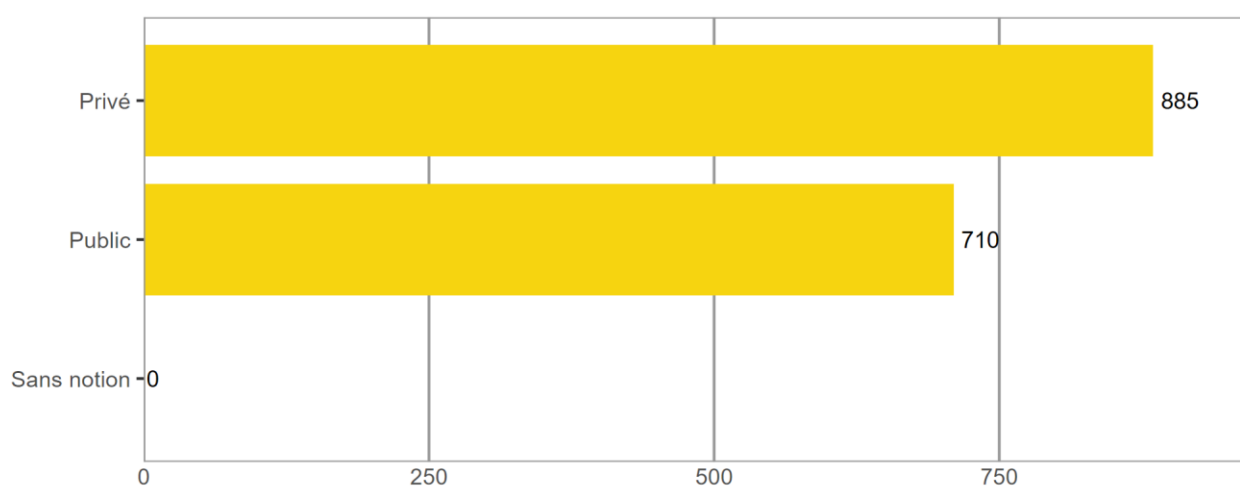
3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

G 15



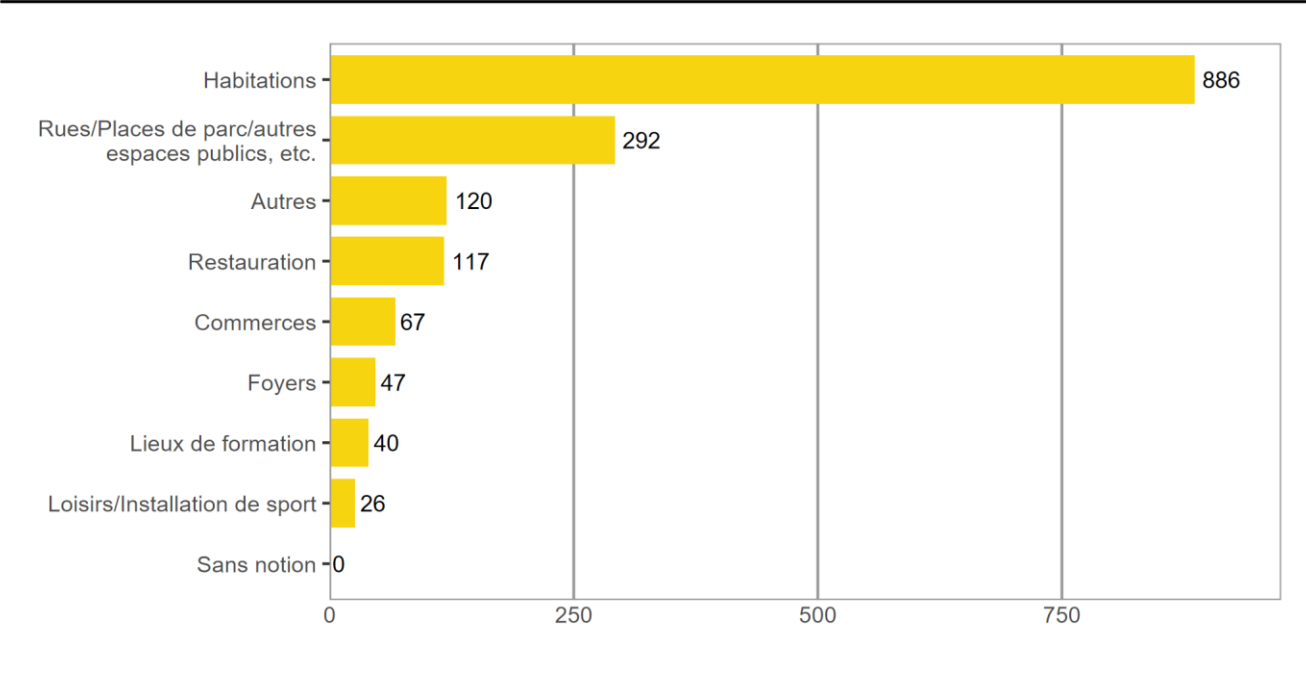
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

G 16



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

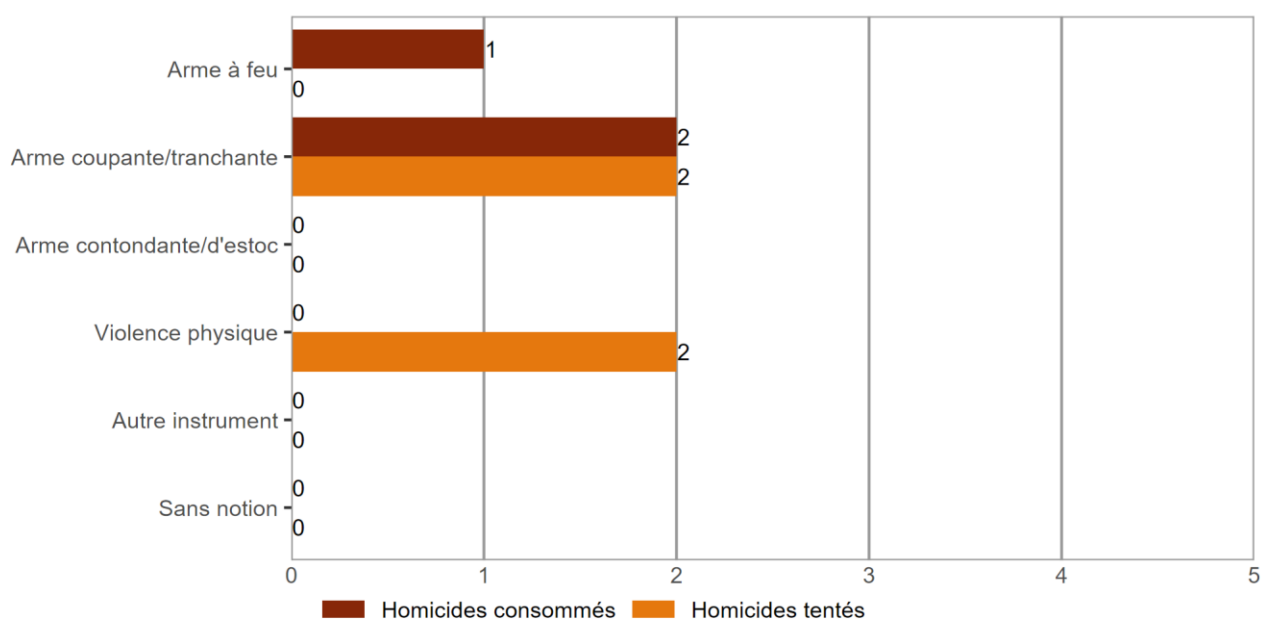
© OFS 2026

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides

Homicides consommés/tentés (art. 111–113/116) selon l'instrument

G 17



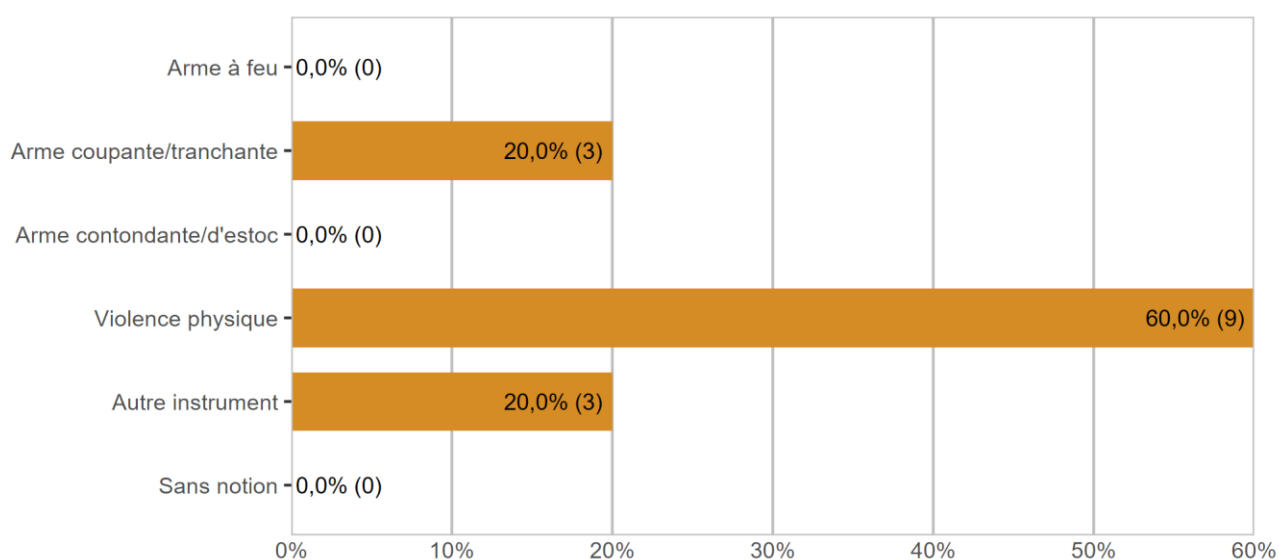
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

G 18



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.1.5 Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes prévenues d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité³

T 18

	Total	Âge/Sexe					Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	F	Total	Résid.
Total violence	1 147	159	156	831	929	217	660	490
Total violence grave (exercée)	109	20	19	70	106	3	66	50
Homicides consommés (art. 111–113/116)	2	0	0	2	2	0	2	2
avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	1	1
avec arme coupante/tranchante	1	0	0	1	1	0	1	1
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	4	0	0	4	4	0	3	1
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	2	0	2	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	2	0	0	2	2	0	1	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	16	2	2	12	13	3	10	8
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	3	0	1	2	2	1	3	1
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	9	0	1	8	8	1	6	6
autre instrument	4	2	0	2	3	1	1	1
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	87	18	17	52	87	0	51	39
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	853	126	114	612	673	179	489	353
Lésions corporelles simples (art. 123)	247	28	42	177	209	38	162	125
Voies de fait (art. 126)	230	19	28	183	137	93	120	96
Participation à rixe (art. 133)	38	13	10	15	34	4	33	15
Participation à agression (art. 134)	40	25	9	6	36	4	26	20
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	48	30	9	9	44	4	32	14
Contrainte (art. 181)	209	15	15	178	184	24	105	86
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	1	0	0	1	1	0	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189)	25	5	4	16	24	1	11	9
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	117	12	18	87	94	23	64	26
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	275	24	31	220	231	44	159	122
Menaces (art. 180)	269	23	30	216	226	43	153	116
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	10	4	1	5	9	1	10	9

³Les personnes morales ne figurent pas dans le tableau. De ce fait, la somme de M et F ainsi que la somme des catégories d'âge peuvent être inférieures au total.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.1.6 Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Personnes lésées d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité⁴

T 19

	Total	Âge/Sexe					Étr./Statut	
		<18	18-24	>24	M	F	Total	Résid.
Total violence	1 290	269	166	844	667	612	581	486
Total violence grave (exercée)	113	32	18	63	19	94	57	43
Homicides consommés (art. 111–113/116)	3	1	0	2	1	2	3	3
avec arme à feu	1	0	0	1	0	1	1	1
avec arme coupante/tranchante	2	1	0	1	1	1	2	2
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	0	0	0	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	4	0	1	3	1	3	2	1
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	2	0	1	1	1	1	1	0
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	2	0	0	2	0	2	1	1
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	15	3	0	12	10	5	8	7
avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	3	0	0	3	3	0	2	1
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	9	2	0	7	5	4	5	5
autre instrument	3	1	0	2	2	1	1	1
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	91	28	17	46	7	84	44	32
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	860	201	102	550	458	395	397	333
Lésions corporelles simples (art. 123)	279	69	38	172	175	104	157	124
Voies de fait (art. 126)	253	55	28	170	127	126	117	102
Participation à rixe (art. 133)	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation à agression (art. 134)	26	9	2	15	22	4	10	8
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	57	14	11	28	40	13	19	15
Contrainte (art. 181)	219	26	22	168	77	139	96	88
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	2	0	1	1	0	2	1	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189)	45	31	5	9	18	27	8	7
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	7	0	0	7	6	1	2	2
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	367	46	51	266	208	155	156	134
Menaces (art. 180)	317	37	36	240	166	147	142	122
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	51	10	15	26	42	9	15	13

⁴Les personnes morales ne figurent pas dans le tableau. De ce fait, la somme de M et F ainsi que la somme des catégories d'âge peuvent être inférieures au total.

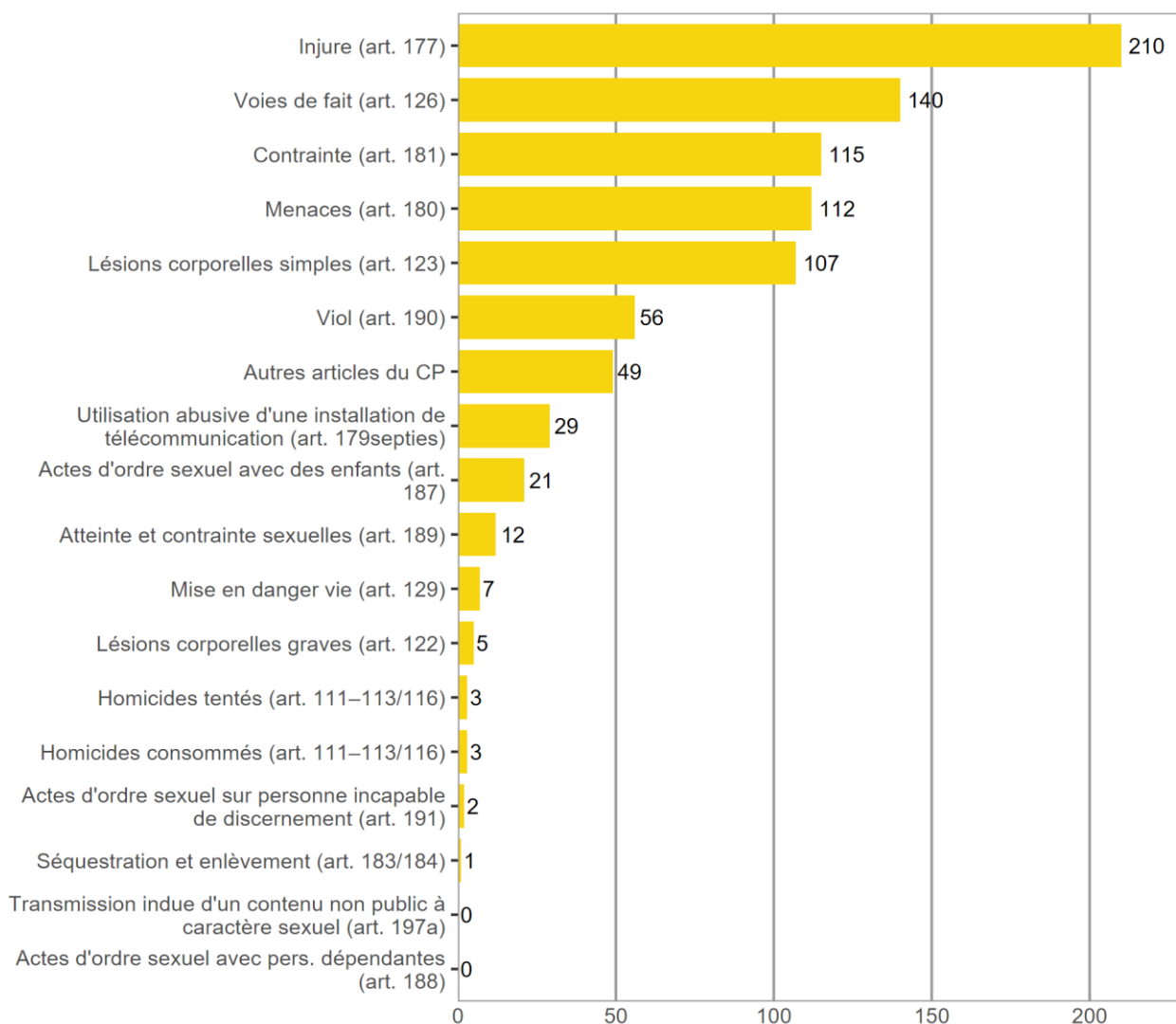
3.2 Violence domestique

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité définit la violence domestique en fonction de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment des faits. Les polices cantonales enregistrent la relation entre les personnes pour une sélection d'infractions. Si la personne prévenue est un(e) partenaire actuel(le), ex-partenaire, ou un autre membre de la famille de la personne lésée, les infractions enregistrées par la police sont attribuées à la sphère domestique.

3.2.1 Violence domestique: répartition selon l'infraction

Violence domestique: répartition selon l'infraction

G 19



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.2.2 Violence domestique: évolution des infractions

Violence domestique: évolution des infractions

T 20

	2024	2025	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestique	1 024	872	-15%
Homicides consommés (art. 111–113/116)	0	3	–
Homicides tentés (art. 111–113/116)	0	3	–
Lésions corporelles graves (art. 122)	1	5	400%
Lésions corporelles simples (art. 123)	143	107	-25%
Voies de fait (art. 126)	201	140	-30%
Mise en danger vie (art. 129)	10	7	-30%
Injure (art. 177)	242	210	-13%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	33	29	-12%
Menaces (art. 180)	168	112	-33%
Contrainte (art. 181)	122	115	-6%
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	4	1	-75%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	18	21	17%
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁵	17	12	-29%
Viol (art. 190)	32	56	75%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	2	–
Transmission induite d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) ⁶	–	0	–
Autres articles du CP ⁷	33	49	48%

⁵Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

⁶La « Transmission induite d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) » est pris en compte dans les statistiques sur la violence domestique depuis 2025.

⁷Autres articles du CP: incitation et assistance au suicide (art. 115), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124), exposition (art. 127), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), mariage/partenariat forcé (art. 181a), prise d'otage (art. 185), abus de la détresse ou de la dépendance – jusqu'au 30 juin 2024: abus de la détresse (art. 193), désagréments d'ordre sexuel – jusqu'au 30 juin 2024: désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis}).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

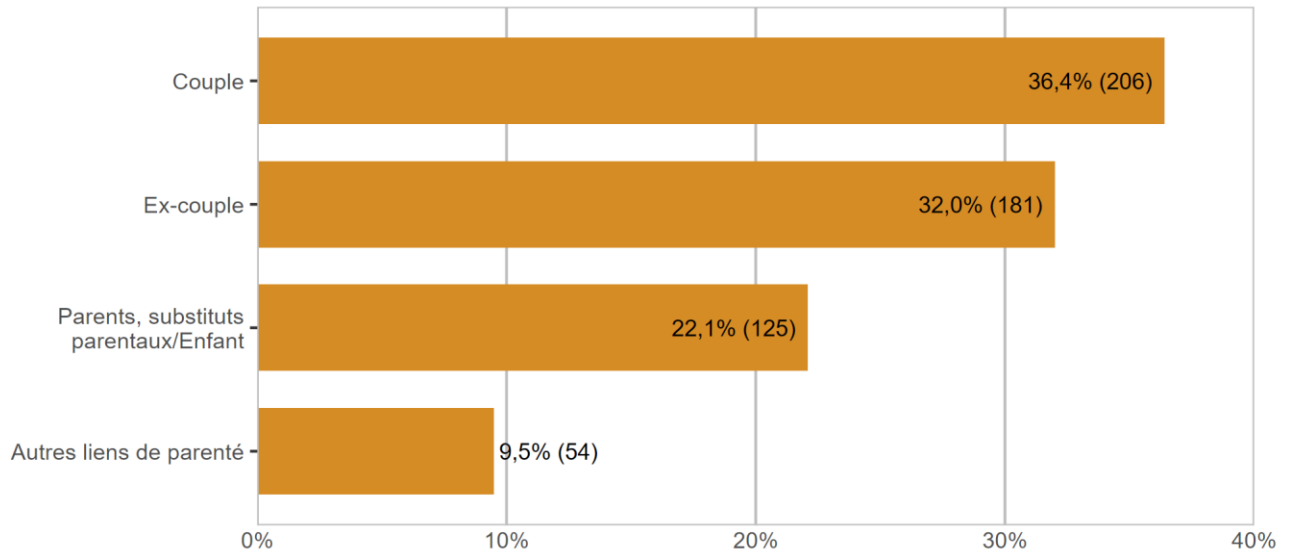
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine de la violence domestique. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.

3.2.3 Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation «couple» et une fois dans le type de relation «parents/enfant».

Violence domestique: type de relation entre personne lésée et prévenue

G 20



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

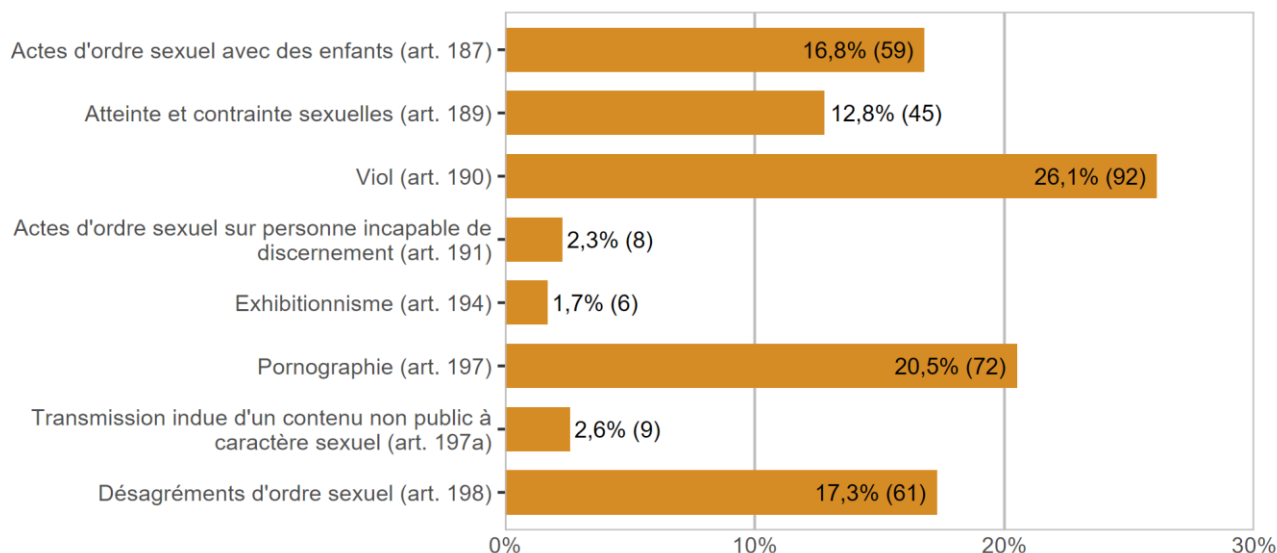
© OFS 2026

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

G 21



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

T 21

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	289	87,5%	392	93,9%	36%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	55	74,5%	59	93,2%	7%
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁸	37	86,5%	45	88,9%	22%
Viol (art. 190)	56	98,2%	92	94,6%	64%
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	6	83,3%	8	100,0%	33%
Exhibitionnisme (art. 194)	5	80,0%	6	100,0%	20%
Pornographie (art. 197)	72	98,6%	72	100,0%	0%
Transmission induue d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) ⁹	0	–	9	100,0%	–
Désagréments d'ordre sexuel (art. 198) ¹⁰	45	73,3%	61	83,6%	36%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle ¹¹	13	92,3%	40	100,0%	208%

⁸Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

⁹Entré en vigueur dans le cadre du nouveau droit pénal en matière sexuelle le 1^{er} juillet 2024.

¹⁰Jusqu'au 30 juin 2024 désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel accompli en présence d'une personne (art. 198).

¹¹Dans le cadre du nouveau droit pénal en matière sexuelle, l'article suivant est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024 : tromperie concernant le caractère sexuel d'un acte (art. 193a).

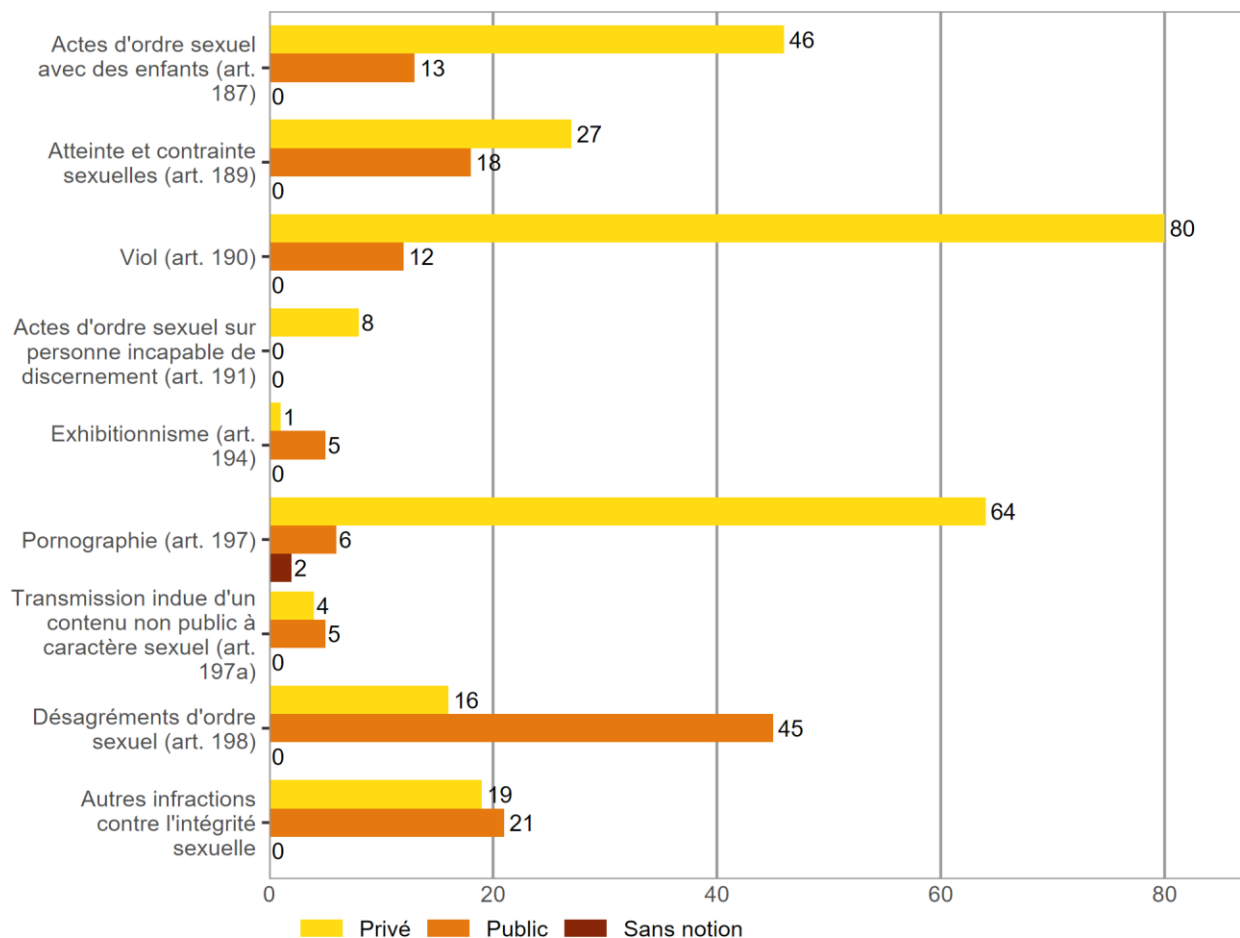
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

G 22



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

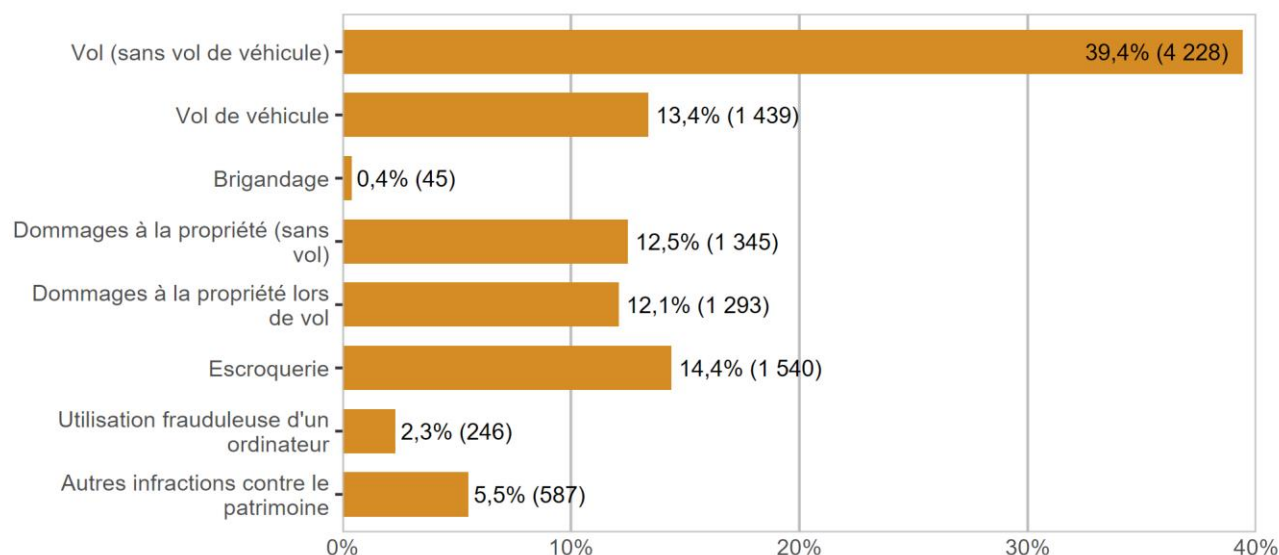
Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

G 23



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

T 22

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total patrimoine	10 297	29,6%	10 723	30,4%	4%
Appropriation illégitime (art. 137)	146	22,6%	108	13,9%	-26%
Abus de confiance (art. 138)	119	93,3%	159	94,3%	34%
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	4 210	33,3%	4 228	36,6%	0%
Vol de véhicule (art. 139)	1 177	5,4%	1 439	11,1%	22%
Brigandage (art. 140)	38	65,8%	45	53,3%	18%
Soustraction de chose (art. 141)	4	100,0%	4	0,0%	0%
Soustraction de données (art. 143)	24	8,3%	23	13,0%	-4%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	18	22,2%	31	25,8%	72%
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 339	33,5%	1 345	29,7%	0%
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	1 297	32,8%	1 293	29,9%	0%
Escroquerie (art. 146)	1 331	15,8%	1 540	16,3%	16%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	346	38,7%	246	44,7%	-29%
Filouterie d'auberge (art. 149)	13	100,0%	7	100,0%	-46%
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	12	75,0%	13	84,6%	8%
Extorsion et chantage (art. 156)	42	14,3%	50	20,0%	19%
Gestion déloyale (art. 158)	12	91,7%	13	84,6%	8%
Détournement de salaire (art. 159)	2	100,0%	3	100,0%	50%
Recel (art. 160)	47	100,0%	47	95,7%	0%
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	11	90,9%	20	100,0%	82%
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	5	100,0%	3	100,0%	-40%
Autres infractions contre le patrimoine	104	81,7%	106	90,6%	2%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

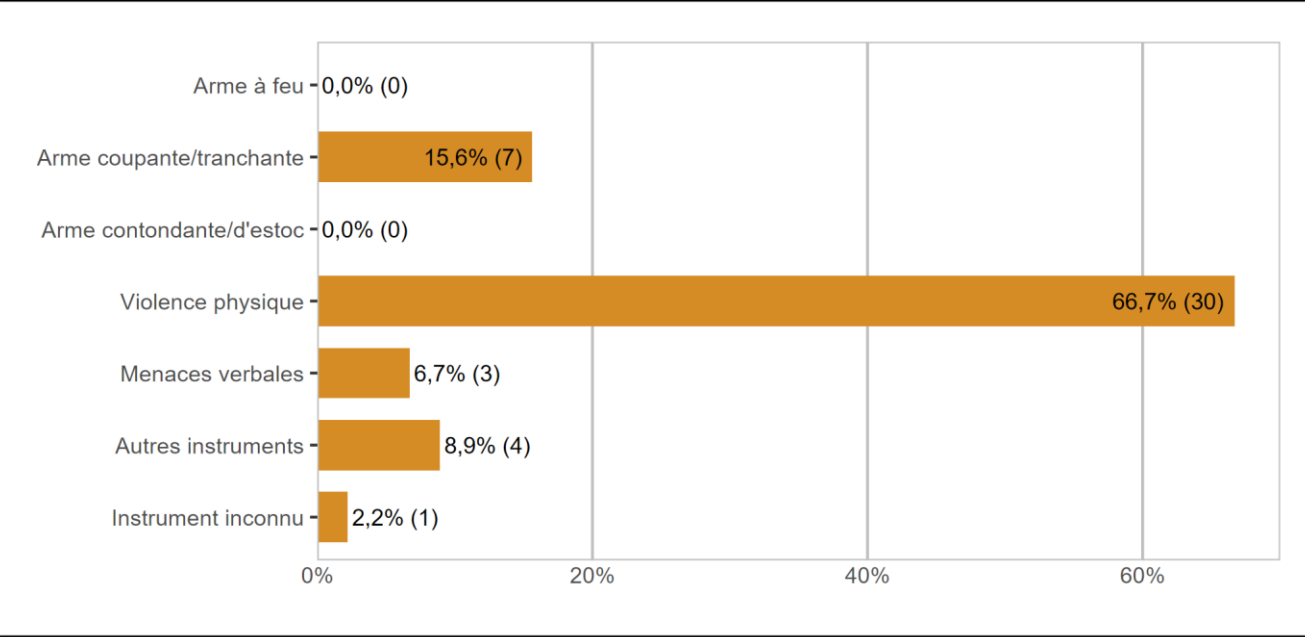
© OFS 2026

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

G 24



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

T 23

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (art. 140)	38	65,8%	45	53,3%	18%
Arme à feu	4	25,0%	0	–	-100%
Arme coupante/tranchante	6	83,3%	7	57,1%	17%
Arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Violence physique	21	66,7%	30	50,0%	43%
Menaces verbales	3	66,7%	3	66,7%	0%
Autres instruments	3	66,7%	4	75,0%	33%
Instrument inconnu	1	100,0%	1	0,0%	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

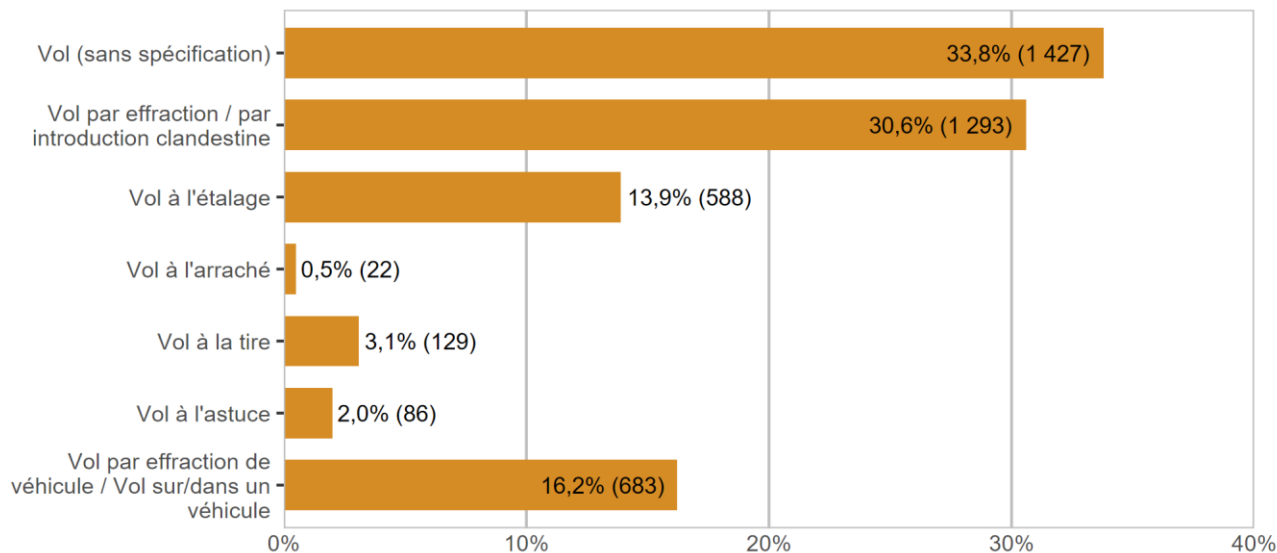
© OFS 2026

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

G 25



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

A proprement parler, la loi ne considère que le vol au sens de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p. ex.: préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidations et évolution des infractions

T 24

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	4 210	33,3%	4 228	36,6%	0%
Vol (sans spécification)	1 407	18,2%	1 427	25,4%	1%
Vol par effraction	963	32,3%	977	30,9%	1%
Vol par introduction clandestine	290	27,2%	316	35,8%	9%
Vol à l'étalage	594	76,4%	588	78,6%	-1%
Vol à l'arraché	28	14,3%	22	40,9%	-21%
Vol à la tire	144	22,9%	129	27,9%	-10%
Vol à l'astuce	43	25,6%	86	61,6%	100%
Vol par effraction de véhicule	294	31,0%	230	15,7%	-22%
Vol sur/dans un véhicule ¹²	447	36,9%	453	38,2%	1%

¹²Des objets sont volés dans un véhicule non verrouillé (également dans un topcase) sans entrée forcée dans l'objet.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.6.3 Vol par effraction selon l’endroit

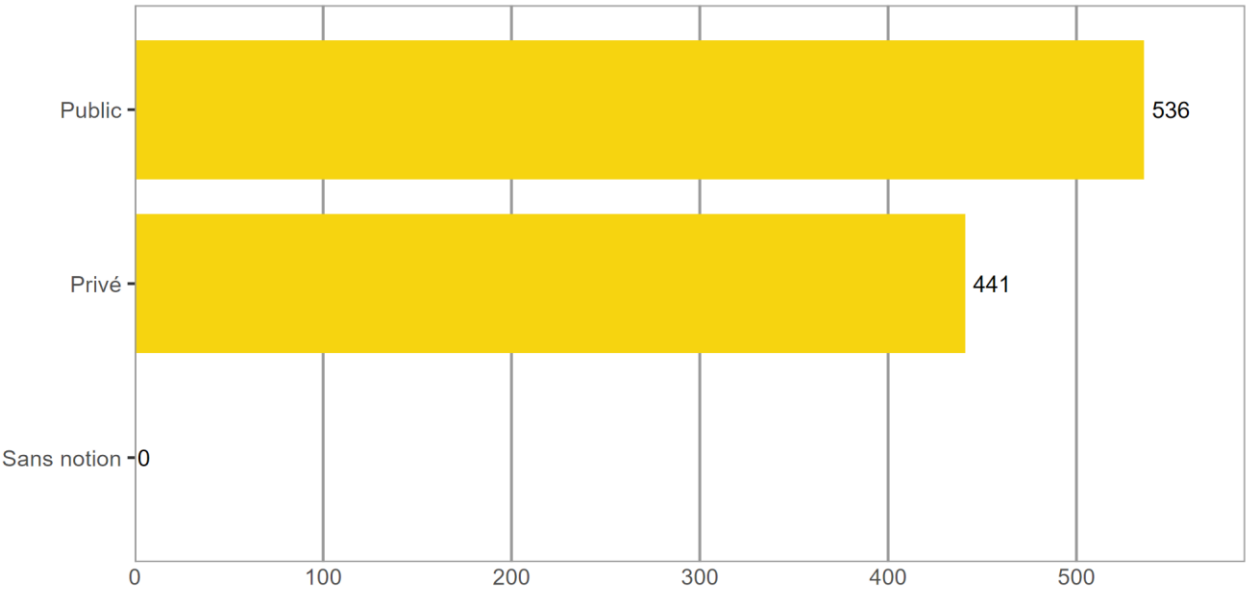
L’espace privé est défini par les «quatre murs», c’est-à-dire les endroits privés non accessibles à d’autres personnes.

Un endroit est considéré public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l’escalier ou la buanderie commune d’un immeuble locatif).

3.6.3.1 Vol par effraction selon l’endroit: public–privé

Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

G 26



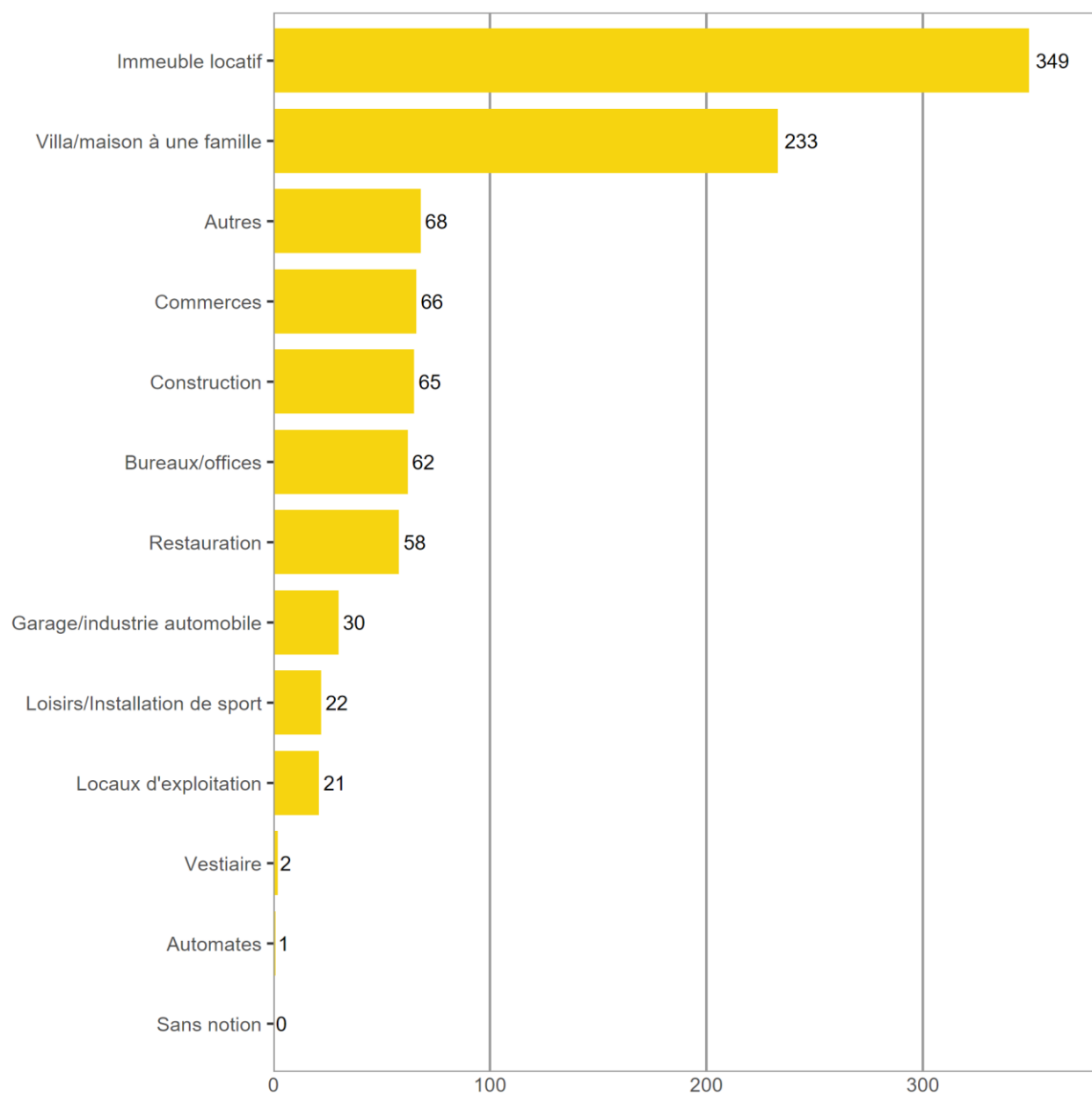
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

G 27



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

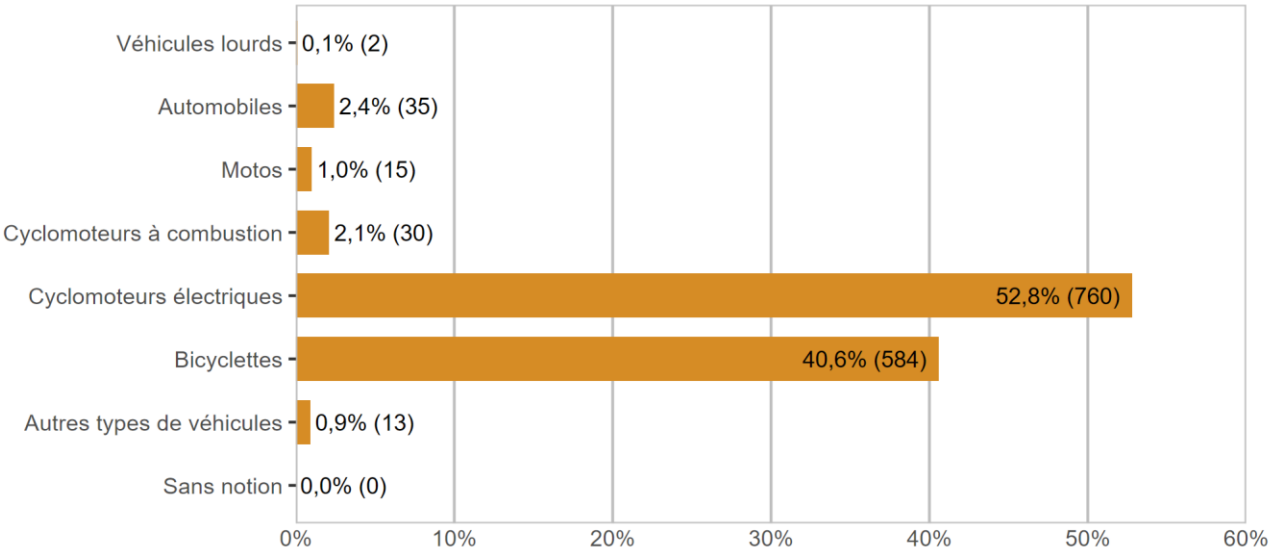
© OFS 2026

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicules: répartition selon le type de véhicule

G 28



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.7.2 Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicules: élucidations et évolution des infractions

T 25

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vol de véhicules	1 177	5,4%	1 439	11,1%	22%
Véhicules lourds	4	25,0%	2	50,0%	-50%
Automobiles	28	25,0%	35	37,1%	25%
Motos	41	29,3%	15	20,0%	-63%
Cyclomoteurs à combustion	17	5,9%	30	0,0%	76%
Cyclomoteurs électriques	581	4,6%	760	12,0%	31%
Bicyclettes	494	2,6%	584	8,2%	18%
Autres types de véhicules	12	25,0%	13	30,8%	8%
Sans notion	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

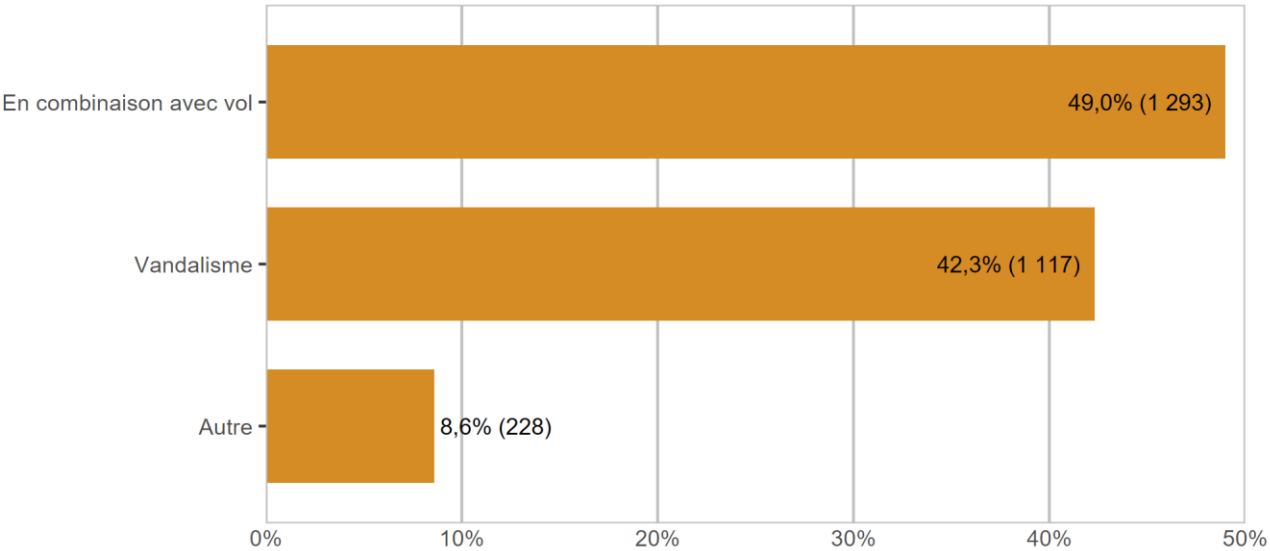
© OFS 2026

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

G 29



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

L’art. 144 CP dommages à la propriété peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex.: lors d’un vol par effraction lorsqu’un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d’actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d’endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (p. ex.: vol), s’attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d’une plainte. L’ampleur du dommage provoqué n’est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

T 26

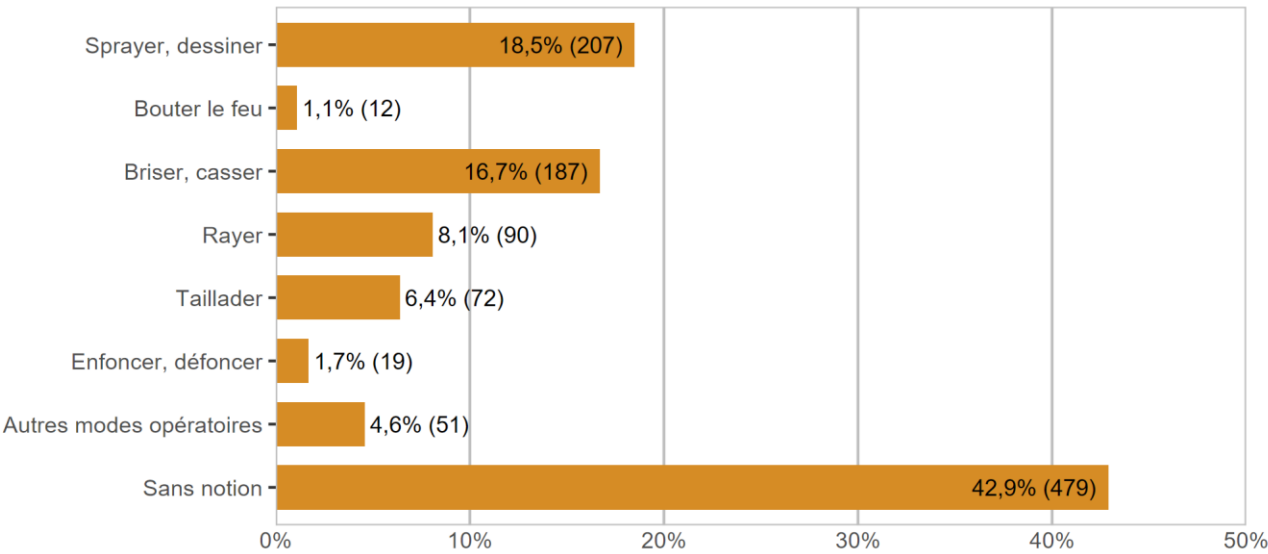
	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	2 636	33,2%	2 638	29,8%	0%
En combinaison avec vol	1 297	32,8%	1 293	29,9%	0%
Vandalisme	1 129	28,4%	1 117	24,2%	-1%
Autre	210	61,0%	228	56,6%	9%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025 © OFS 2026

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire

G 30



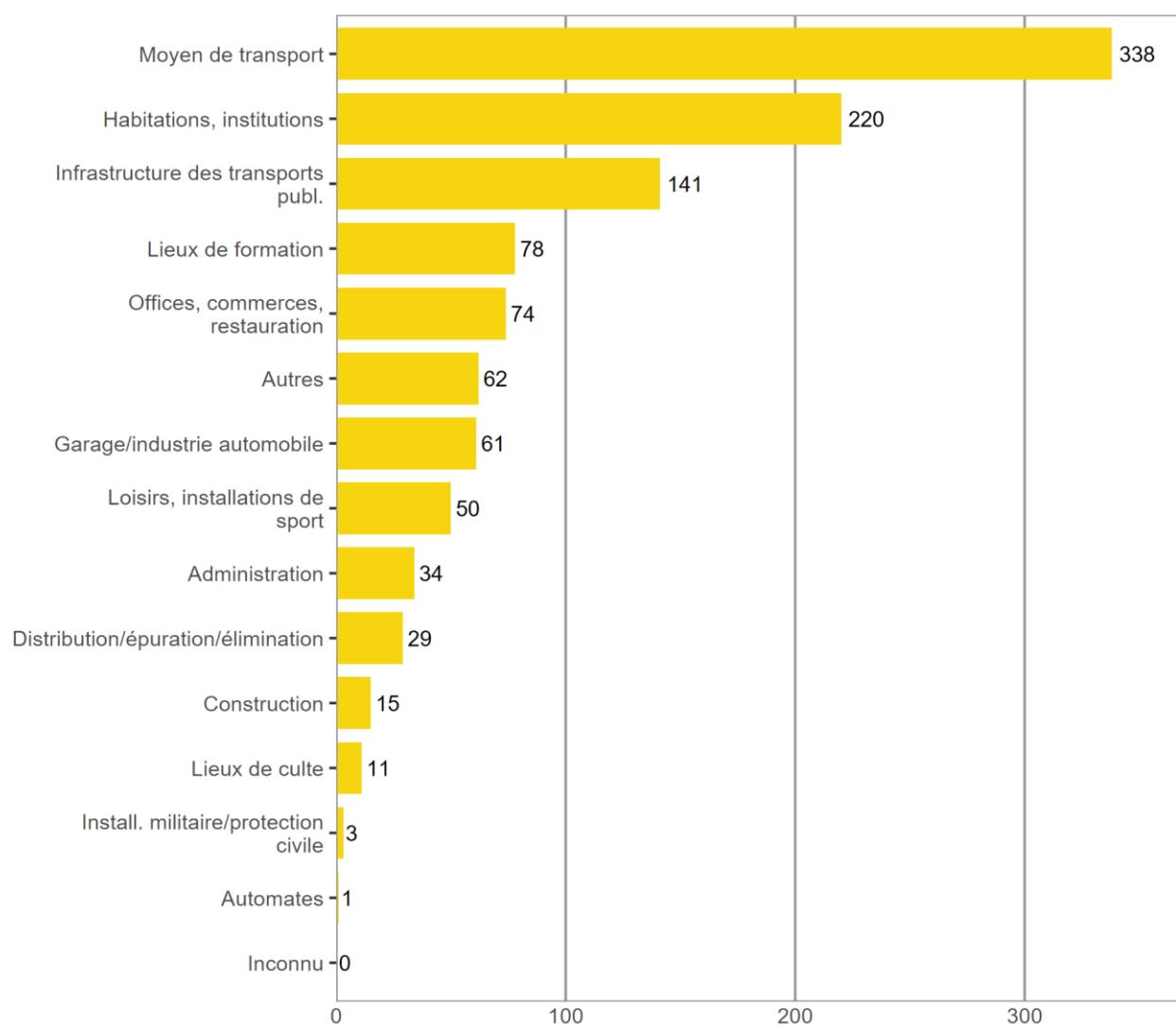
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit

G 31



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.9 Criminalité numérique

La criminalité numérique est identifiée sur la base de la combinaison «infraction – mode opératoire».

La criminalité numérique répertorie 33 modes opératoires distincts et 29 infractions au CP lesquels sont répartis dans 5 grands domaines :

- Cybercriminalité économique (24 modes opératoires)
- Cyber-délits sexuels (4 modes opératoires)
- Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales (3 modes opératoires)
- Darknet (1 mode opératoire)
- Autres (1 mode opératoire)

Les résultats suivants ne tiennent pas compte de la LStup ou encore d'autres lois fédérales annexes telles que la loi sur les armes (LArm), la loi contre la concurrence déloyale (LCD) et la loi sur la protection des marques (LPM).

3.9.1 Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

Infractions avec un mode opératoire de criminalité numérique

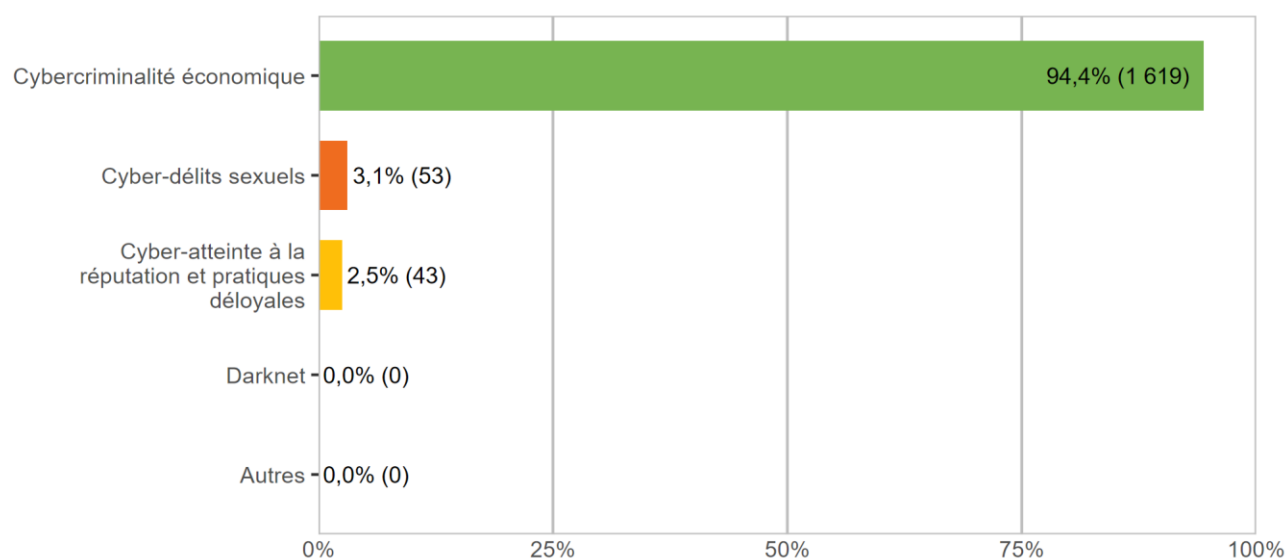
T 27

	2024	2025	
	Infractions	Infractions	Différence
Total criminalité numérique	1 609	1 715	7%
Soustraction de données (art. 143)	22	19	-14%
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	15	20	33%
Détérioration de données (art. 144 ^{bis})	10	7	-30%
Escroquerie (art. 146)	1 155	1 286	11%
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	152	62	-59%
Extorsion et chantage (art. 156)	36	37	3%
Diffamation (art. 173)	15	14	-7%
Calomnie (art. 174)	3	15	400%
Injure (art. 177)	2	5	150%
Violation domaine secret ou privé (art. 179 ^{quater})	1	1	0%
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	0	1	–
Soustraction de données personnelles (art. 179 ^{novies})	0	0	0%
Usurpation d'identité (art. 179 ^{decies})	88	119	35%
Menaces (art. 180)	3	4	33%
Contrainte (art. 181)	2	3	50%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	4	6	50%
Pornographie (art. 197)	52	43	-17%
Faux dans les titres (art. 251)	3	2	-33%
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	44	68	55%
Autres articles du CP ¹³	2	3	50%

¹³Recel (art. 160), violation du secret de fabrication ou du secret commercial (art. 162), désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), entrave aux services d'intérêt général (art. 239), faux dans les certificats (art. 252), discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}), violation du secret de fonction (art. 320), violation du secret professionnel (art. 321), violation du secret professionnel en matière de recherche sur l'être humain (art. 321^{bis}), violation du secret des postes ou des télécommunications (art. 321^{ter}).

3.9.2 Infractions de criminalité numérique par domaine

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 32

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.9.3 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

T 28

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total	1 609	12,8%	1 715	12,8%	7%
Cybercriminalité économique	1 525	9,2%	1 619	8,2%	6%
Phishing	120	0,8%	90	3,3%	-25%
Hacking: pénétrer un système informatique de force	6	0,0%	5	0,0%	-17%
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	26	15,4%	48	6,3%	85%
Malware – Ransomware	3	0,0%	4	0,0%	33%
Malware – Cheval de Troie e-banking	2	0,0%	4	0,0%	100%
Malware – Spyware	0	–	0	–	0%
Malware – Rogueware/Scareware	8	0,0%	1	100,0%	-88%
Malware – Botnet	0	–	0	–	0%
DDoS	0	–	0	–	0%
Cyber-escroquerie	1 270	7,1%	1 355	4,9%	7%
<i>dont: CEO/BEC Fraud</i>	12	0,0%	12	0,0%	0%
<i>dont: magasins en ligne frauduleux</i>	22	4,5%	29	3,4%	32%
<i>dont: fausses annonces immobilières</i>	30	0,0%	24	0,0%	-20%
<i>dont: fausses requêtes d'aide</i>	22	9,1%	19	10,5%	-14%
<i>dont: fraude à la commission</i>	9	0,0%	17	0,0%	89%
<i>dont: arnaque au faux support technique</i>	57	0,0%	81	4,9%	42%
<i>dont: Romance Scam</i>	24	16,7%	26	7,7%	8%
<i>dont: petites annonces – objet vendu non payé</i>	9	11,1%	8	12,5%	-11%
<i>dont: petites annonces – objet payé non livré</i>	436	8,0%	424	4,2%	-3%
<i>dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes</i>	498	7,0%	558	6,1%	12%
<i>dont: fraude à l'investissement en ligne</i>	64	17,2%	79	0,0%	23%
<i>dont: autre cyber-escroquerie</i>	87	1,1%	78	6,4%	-10%
Money/package mules	51	88,2%	65	87,7%	27%
Sextorsion (money)	35	0,0%	36	0,0%	3%
Vol de crypto-monnaies	4	0,0%	11	9,1%	175%
Cyber-délits sexuels	58	94,8%	53	96,2%	-9%
Pornographie interdite	49	100,0%	41	100,0%	-16%
Grooming	5	80,0%	8	100,0%	60%
Sextorsion (sexe)	3	66,7%	4	50,0%	33%
Live Streaming	1	0,0%	0	–	-100%
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	26	42,3%	43	83,7%	65%
Cybersquatting	0	–	0	–	0%
Cyber-atteinte à la réputation (business)	2	50,0%	12	83,3%	500%
Cyberbullying/Cybermobbing	24	41,7%	31	83,9%	29%
Darknet	0	–	0	–	0%
Commerce illégal sur le darknet	0	–	0	–	0%
Autres	0	–	0	–	0%
Data leaking	0	–	0	–	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

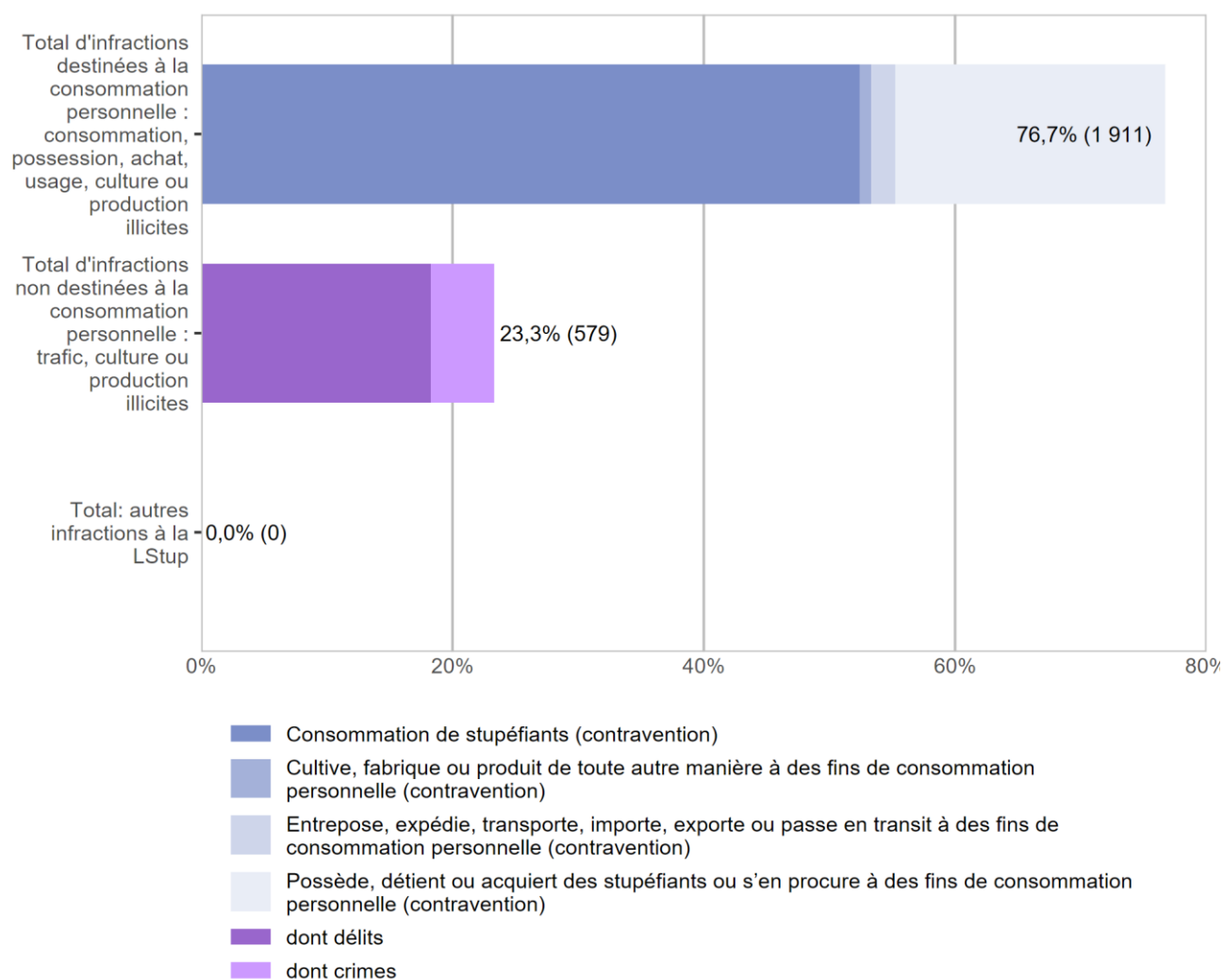
© OFS 2026

3.10 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.10.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

G 33



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

T 29

	2024		2025		Diff.
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total global	2 445	98,9%	2 490	98,5%	2%
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	1 844	100,0%	1 911	100,0%	4%
Consommation de stupéfiants	1 293	100,0%	1 305	100,0%	1%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	23	100,0%	22	100,0%	-4%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	51	100,0%	48	100,0%	-6%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	477	100,0%	536	100,0%	12%
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	601	95,5%	579	93,6%	-4%
dont délits	483	94,4%	454	91,9%	-6%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	13	100,0%	16	100,0%	23%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	2	100,0%	17	94,1%	750%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	235	100,0%	221	100,0%	-6%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	212	87,3%	187	80,7%	-12%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	—	0	—	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	—	0	—	0%
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	21	100,0%	13	100,0%	-38%
Autres délits de trafic (art. 20)	0	—	0	—	0%
dont crimes	118	100,0%	125	100,0%	6%
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	6	100,0%	0	—	-100%
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	3	100,0%	8	100,0%	167%
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	87	100,0%	94	100,0%	8%
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	20	100,0%	23	100,0%	15%
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	0	—	0	—	0%
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	0	—	0	—	0%
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	2	100,0%	0	—	-100%
Autres crimes de trafic (art. 20)	0	—	0	—	0%
Total: autres infractions à la LStup	0	—	0	—	0%
Autres contraventions	0	—	0	—	0%
Autres délits	0	—	0	—	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

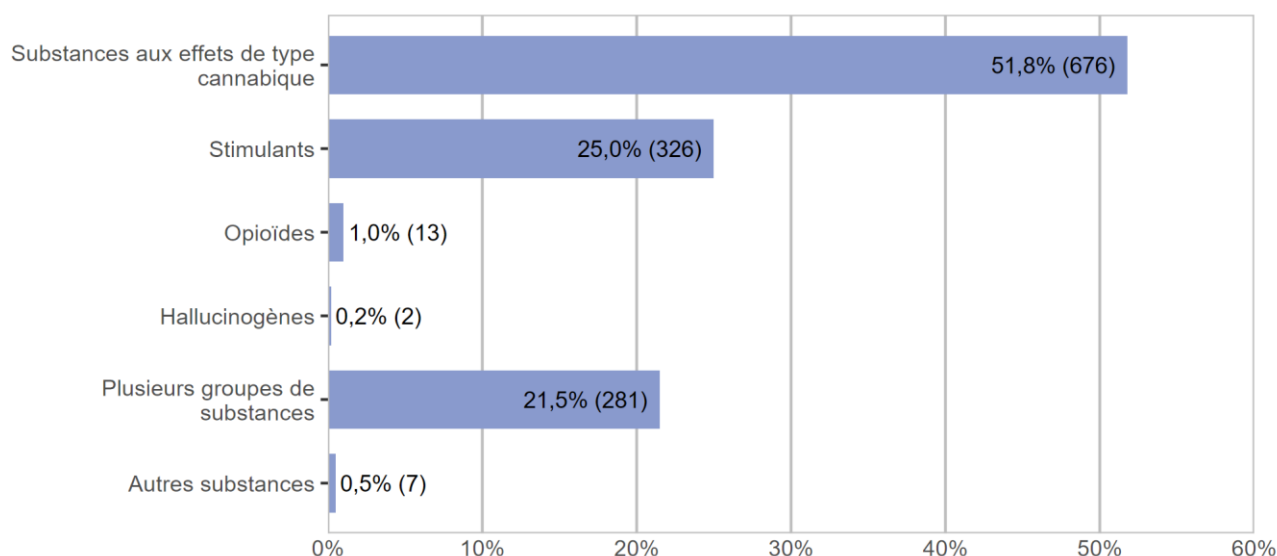
© OFS 2026

3.10.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de stupéfiant. La quantité, respectivement le poids du stupéfiant, ne peuvent être donnés de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.10.3.1 Consommation par substances

Consommation par substances

G 34


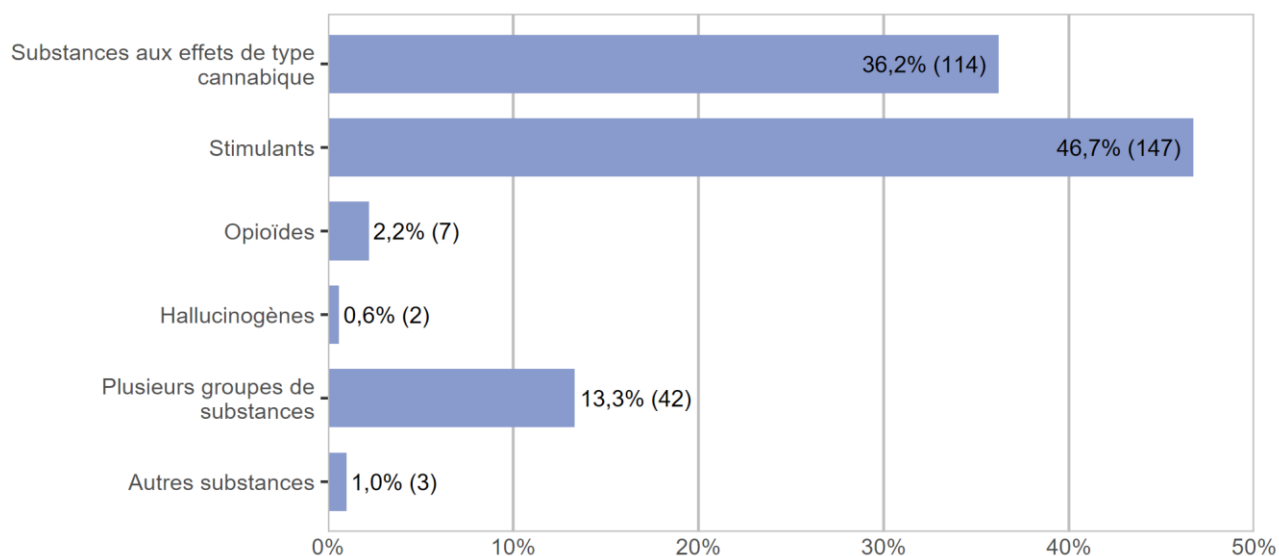
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.3.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, par substances

G 35



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.10.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

Consommation selon la catégorie d'âge, le sexe et la nationalité des prévenus

T 30

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	411	0	4	36	32	90	67	90	57	27	8	0
Étrangers	549	0	2	27	27	93	113	193	74	19	1	0
résidents	327	0	1	18	12	48	59	119	53	16	1	0
relevant de l'asile	34	0	1	5	3	7	4	12	2	0	0	0
autres	188	0	0	4	12	38	50	62	19	3	0	0
Suissesses	69	0	1	5	3	17	12	13	10	5	3	0
Étrangères	41	0	2	1	1	4	8	11	7	7	0	0
résidents	30	0	1	0	1	2	5	9	6	6	0	0
relevant de l'asile	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	9	0	0	0	0	2	3	2	1	1	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.4.2 Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procuration de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procuration de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce, selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

T 31

	Total	Catégorie d'âge										
		<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	Sans notion
Suisses	88	0	1	7	8	24	15	19	11	1	2	0
Étrangers	155	0	1	2	13	23	28	64	15	8	1	0
résidents	71	0	1	2	6	5	8	35	8	5	1	0
relevant de l'asile	18	0	0	0	1	6	4	7	0	0	0	0
autres	66	0	0	0	6	12	16	22	7	3	0	0
Suissesses	17	0	0	0	4	2	3	4	2	0	2	0
Étrangères	6	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0	0
résidents	5	0	0	1	0	1	0	1	1	1	0	0
relevant de l'asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile**Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile****T 32**

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	71	8	3	2	0	0	84
Suisses	43	5	1	2	0	0	51
Étrangers	28	3	2	0	0	0	33
résidents	17	2	2	0	0	0	21
relevant de l'asile	7	1	0	0	0	0	8
autres	4	0	0	0	0	0	4
Total adultes	945	105	19	11	14	0	1 094
Suisses	426	37	4	1	3	0	471
Étrangers	519	68	15	10	11	0	623
résidents	316	33	5	6	4	0	364
relevant de l'asile	21	5	3	0	2	0	31
autres	182	30	7	4	5	0	228

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.10.5 Décès dus aux stupéfiants: évolution

Décès dus aux stupéfiants: évolution

T 33

	2024	2025	Différence
Total décès dus aux stupéfiants	2	0	-100%
Hommes	1	0	-100%
Femmes	1	0	-100%
Adultes	1	0	-100%
Mineurs	1	0	-100%
Suisses	1	0	-100%
Étrangers	1	0	-100%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de stupéfiants, la police sera souvent appelée. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus aux stupéfiants rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus aux stupéfiants» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.10.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

L'indication de la quantité est établie au moment de la saisie par les polices. Elle est ainsi indépendante de la pureté de la substance.

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

T 34

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Substances aux effets de type cannabique					
Graines de cannabis	6	–	0,032	–	–
Cannabis (Plante sans inflorescences)	7	–	–	–	75
Cannabis (Plante avec inflorescences)	9	–	–	–	164
Résine de cannabis (Haschich)	376	35	18,168	–	–
Extraits de cannabis (ex.: Huile, teinture, cire)	1	–	0,072	–	–
Marijuana (Herbe, fleurs séchées)	221	38	12,795	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	7	4	0,507	2	–
Stimulants					
Amphétamine	26	1	1,359	–	–
MDMA (ex.: Ecstasy, XTC)	26	93	0,136	–	–
Khat	0	–	–	–	–
Feuilles de coca	0	–	–	–	–
Cocaïne (Chlorhydrate de cocaïne)	135	7	2,059	–	–
Cocaïne base (ex.: Crack, Freebase)	11	–	0,004	–	–
Méthamphétamine (ex.: Crystal meth, Ice, pilules thaïes)	10	–	0,022	–	–
Stimulants de synthèse (ex.: MDEA, MDA, MPH, 3-MMC)	5	–	0,268	–	–
Autres stimulants	0	–	–	–	–
Opioides					
Héroïne	29	–	0,879	–	–
Morphine	1	2	–	–	–
Opium	0	–	–	–	–
Méthadone	1	–	0,002	–	–
Oxycodone	1	19	–	–	–
Opioides de synthèse (ex.: Fentanyl, nitazènes)	0	–	–	–	–
Autres opioïdes	1	1	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	12	–	0,228	–	–
LSD	9	29	0,019	–	–
Mescaline	0	–	–	–	–
Kétamine	7	–	0,07	–	–
Autres hallucinogènes (ex.: PCP, DMT)	7	1	1,708	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	2	1	–	15	–
Autres substances stupéifiantes	5	–	0,71	–	–
Substances contrôlées des tableaux a et b (OTStup-DFI)	5	141	–	–	–
Substances contrôlées du tableau d (OTStup-DFI)	1	–	–	2	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (tableau e OTStup-DFI)	0	–	–	–	–
Autre médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes (sauf substances déjà listées)	17	407	0,034	450	–
Produits de coupage	5	–	0,514	–	–
Substance inconnue	0	–	–	–	–

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

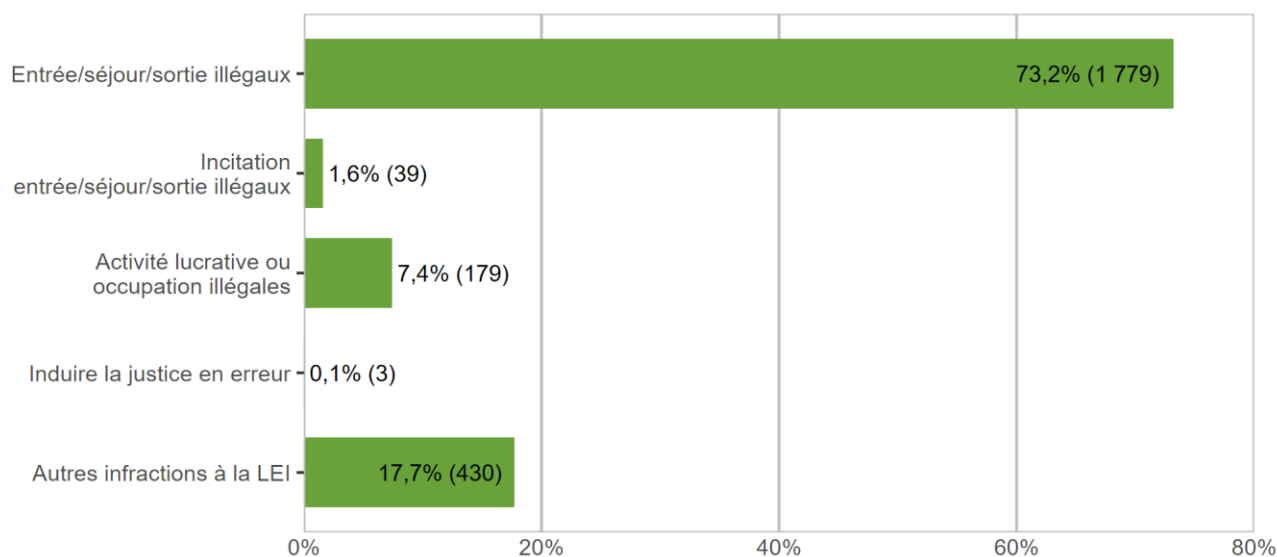
© OFS 2026

3.11 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.11.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

G 36



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

3.11.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

T 35

	2024		2025		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général infractions à la LEI	3 339	100,0%	2 430	100,0%	-27%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	2 166	100,0%	1 779	100,0%	-18%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	356	100,0%	438	100,0%	23%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	1 801	100,0%	1 338	100,0%	-26%
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	7	100,0%	2	100,0%	-71%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	47	100,0%	39	100,0%	-17%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	47	100,0%	39	100,0%	-17%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	—	0	—	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	—	0	—	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	164	100,0%	179	100,0%	9%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	123	100,0%	143	100,0%	16%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	1	100,0%	0	—	-100%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	39	100,0%	36	100,0%	-8%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	1	100,0%	0	—	-100%
Total induire la justice en erreur	5	100,0%	3	100,0%	-40%
Induire la justice en erreur	5	100,0%	3	100,0%	-40%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	0	—	0	—	0%
Total autres infractions à la LEI	957	100,0%	430	100,0%	-55%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	918	100,0%	344	100,0%	-63%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	31	100,0%	67	100,0%	116%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	7	100,0%	18	100,0%	157%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	—	0	—	0%
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	—	0	—	0%

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4 Évolution

4.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi¹

T 36

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Code pénal (CP)	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434	15 770	16 174
Loi sur les stupéfiants (LStup)	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261	2 445	2 490
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988	3 339	2 430

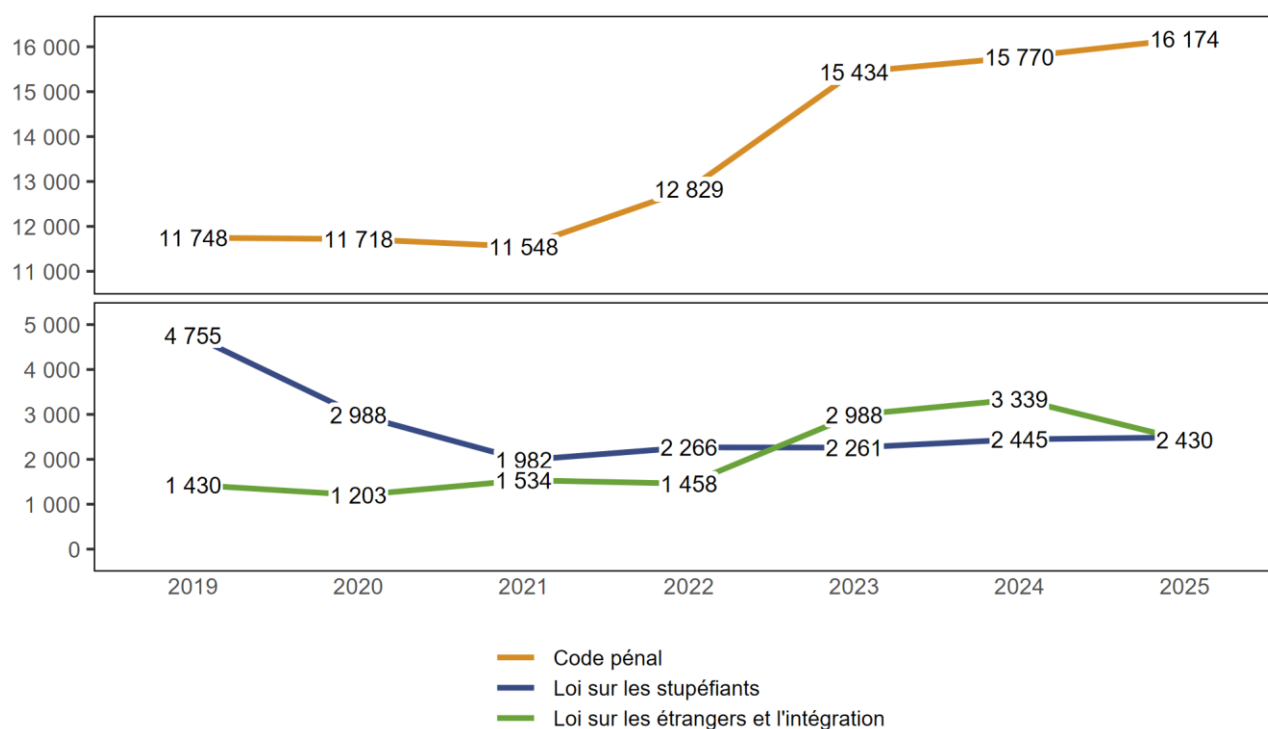
¹En raison d'une erreur technique rare et jusqu'à maintenant inconnue, certains cas au cours des dernières années ont été comptabilisés dans les statistiques de plusieurs années. L'erreur a été constatée en janvier 2022 et le nombre d'infractions selon le CP, la LStup et la LEI a ensuite été vérifié. La vérification des chiffres a montré que les différences pour le total des lois individuelles en raison de ce double comptage des cas étaient minimales au cours des dernières années (de 0,0 à 1,8%). L'erreur a pu être corrigée pour la statistique 2021.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Infractions selon la loi

G 37



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.1 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

T 37

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total général du Code pénal	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434	15 770	16 174
Total vie et intégrité corporelle	881	908	859	971	920	974	738
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	2	0	0	3 ²	1	3
Homicides tentés (art. 111–113/116)	3	2	1	1	6 ²	1	4
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	14	10	9	11	20	15
Lésions corporelles simples (art. 123)	324	337	317	385	343	368	283
Total patrimoine	7 258	7 077	7 014	7 894	10 191	10 297	10 723
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	2 952	2 607	2 525	3 065	3 900	4 210	4 228
dont vol par effraction	749	639	625	634	704	963	977
dont vol à l'arraché	12	13	11	16	17	28	22
Vol de véhicule (art. 139)	938	871	843	899	1 185	1 177	1 439
Brigandage (art. 140)	47	34	21	24	32	38	45
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 317	1 451	1 479	1 255	1 493	1 339	1 345
Escroquerie (art. 146)	496	635	748	1 009	1 304	1 331	1 540
Extorsion et chantage (art. 156)	24	28	51	61	54	42	50
Infractions dans la faillite, poursuites pour dettes (art. 163–171)	22	21	25	80	77	74	88
Total honneur, domaine secret ou privé	746	908	804	878	853	898	964
Diffamation et calomnie (art. 173 + 174)	176	159	167	161	163	122	170
Total liberté	1 747	1 577	1 626	1 702	1 894	2 106	2 130
Menaces (art. 180)	453	453	421	420	478	439	328
Contrainte (art. 181)	188	181	184	213	200	211	236
Traite d'êtres humains (art. 182)	0	0	0	0	7	4	1
Séquestration et enlèvement (art. 183)	7	7	11	5	1	7	2
Violation de domicile sans vol (art. 186)	159	144	203	177	201	177	223
Total intégrité sexuelle	253	321	261	349	293	289	392
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	58	80	69	86	55	55	59
Viol (art. 190)	43	23	30	48	51	56	92
Exhibitionnisme (art. 194)	7	29	10	17	17	5	6
Pornographie (art. 197)	83	90	75	91	60	72	72
Total danger collectif	140	166	158	167	130	137	140
Incendie intentionnel (art. 221)	36	50	53	55	26	41	39
Total autorité publique	392	400	435	496	695	581	545
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	146	161	165	157	190	142	139
Total administration de la justice	108	127	113	130	99	153	178
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis})	46	68	57	58	51	78	99
Autres infractions du Code pénal	223	234	278	242	359	335	364

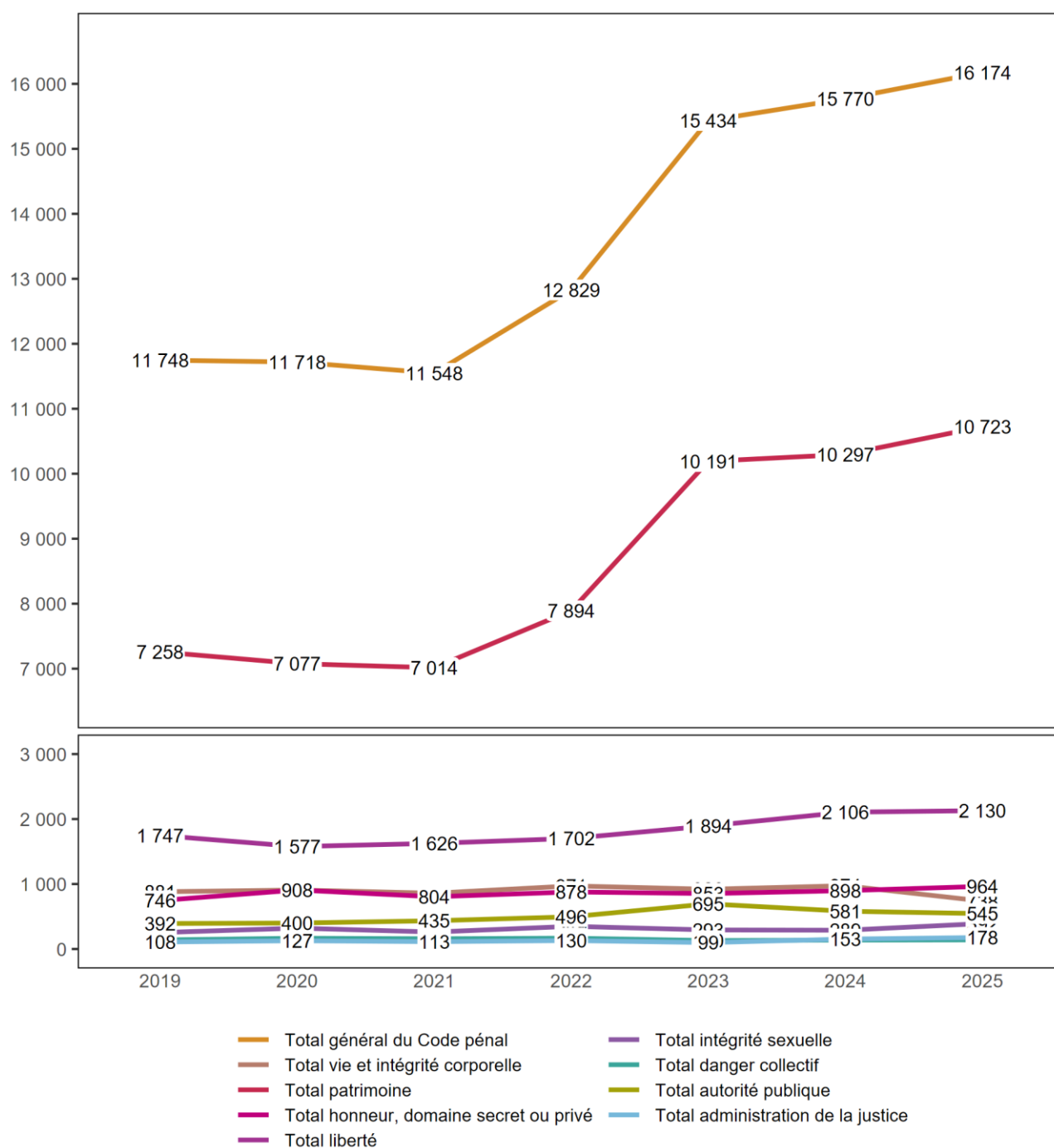
²La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Étant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Code pénal: sélection de titres

G 38



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.2 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

T 38

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total canton	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434	15 770	16 174
La Sarine	4 786	4 859	4 821	5 290	7 242	7 379	7 650
La Gruyère	2 160	2 156	2 118	2 497	2 330	2 641	2 617
La Broye	1 122	1 191	1 206	1 283	1 436	1 458	1 499
See / Lac	1 537	1 319	1 302	1 388	1 531	1 470	1 489
Sense	921	935	1 016	1 108	1 469	1 290	1 236
La Glâne	598	654	602	701	818	868	995
La Veveyse	607	584	468	551	584	635	667
Inconnu FR	17	20	15	11	24	29	21

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.3 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

T 39

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total canton	11 748	11 718	11 548	12 829	15 434	15 770	16 174
Fribourg	2 749	2 698	2 710	3 018	4 338	4 280	4 462
Bulle	1 170	1 313	1 266	1 532	1 337	1 597	1 641
Villars-sur-Glâne	487	448	448	446	718	649	707
Estavayer	410	431	522	475	537	517	585
Marly	263	248	259	332	448	452	511
Murten	561	458	422	529	443	422	448
Romont (FR)	266	264	281	325	390	420	441
Châtel-Saint-Denis	290	250	199	261	282	325	344
Gibloux	157	156	223	175	204	234	288
Givisiez	114	137	136	143	170	190	285
Belmont-Broye	253	195	201	278	266	247	283
Wünnewil-Flamatt	186	144	165	182	213	235	263
Kerzers	307	223	231	206	280	302	261
Düdingen	264	289	266	285	426	280	258
Granges-Paccot	267	257	231	265	342	321	253
Courtepin	145	241	193	194	207	210	240
Mont-Vully	156	125	141	190	139	132	163
Avry	91	99	67	118	107	148	136
Tafers	108	77	109	130	184	130	134
Belfaux	79	116	66	128	114	110	133
Matran	92	84	52	86	148	200	124
Villaz	32	30	36	46	65	63	117
Cheyres-Châbles	102	66	82	65	82	109	112
Riaz	117	87	107	74	113	87	112
Giffers	47	91	87	102	105	119	111
Broc	87	55	89	111	102	89	110
Ursy	102	78	73	91	68	84	108
Bösingen	68	66	64	93	42	85	101
Plaffeien	70	73	90	96	111	114	97
Schmitten (FR)	65	55	90	99	208	146	97
Gurmels	60	64	102	55	93	87	88
Attalens	126	120	95	124	81	91	87
Gruyères	56	64	57	105	76	73	87
Grolley-Ponthaux	69	76	72	69	98	112	84
Hauterive (FR)	64	55	57	51	82	95	84
Le Mouret	35	59	64	27	55	68	81
La Roche	30	37	36	32	42	43	79
Montagny (FR)	63	60	94	104	77	115	79
Saint-Aubin (FR)	34	58	35	45	71	86	76
Vuadens	63	66	102	76	67	137	74
Autres communes	2 043	2 205	1 928	2 066	2 503	2 566	2 430

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.4 Infractions de violence

Infractions de violence

T 40

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total violence	1 723	1 743	1 700	1 889	1 883	1 849	1 595
Total violence grave (exercée)	52	42	41	58	71	78	114
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	2	0	0	3 ³	1	3
avec arme à feu	0	2	0	0	0	0	1
avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	2	0	2
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	0	0	0	0	1	1	0
autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
sans notion/inconnu	1	0	0	0	0	0	0
Homicides tentés (art. 111–113/116)	3	2	1	1	6 ³	1	4
avec arme à feu	0	0	0	0	2	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	2	1	0	2	1	2
avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
avec violence physique	2	0	0	0	0	0	2
autre instrument	1	0	0	1	2	0	0
sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (art. 122)	5	14	10	9	11	20	15
avec arme à feu	0	0	0	1	0	0	0
avec arme coupante/tranchante	0	4	2	2	6	3	3
avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	0	0	0	0
avec violence physique	3	7	4	5	4	14	9
autre instrument	1	0	0	1	0	1	3
sans notion/inconnu	1	2	4	0	1	2	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (art. 124)	0	1	0	0	0	0	0
Prise d'otage (art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (art. 190)	43	23	30	48	51	56	92
Brigandage (art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 194	1 220	1 187	1 350	1 280	1 290	1 103
Lésions corporelles simples (art. 123)	324	337	317	385	343	368	283
Voies de fait (art. 126)	372	415	382	425	411	414	268
Participation à rixe (art. 133) ⁴	34	41	35	49	38	36	39
<i>Nombre d'affaires</i>	10	8	7	8	10	10	7
Participation à agression (art. 134) ⁴	57	15	48	51	32	37	46
<i>Nombre d'affaires</i>	24	8	13	16	9	18	21
Brigandage (art. 140 ch. 1–3)	47	34	21	24	32	38	45
Contrainte (art. 181)	188	181	184	213	200	211	236
Mariage forcé (art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (art. 183)	7	7	11	5	1	7	2
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Atteinte ou contrainte sexuelles (art. 189) ⁵	19	29	24	41	33	37	45
Violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires (art. 285)	146	161	165	157	190	142	139
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	477	481	472	481	532	481	378
Menaces (art. 180)	453	453	421	420	478	439	328
Extorsion et chantage (art. 156 ch. 1,2,4)	24	28	51	61	54	42	50

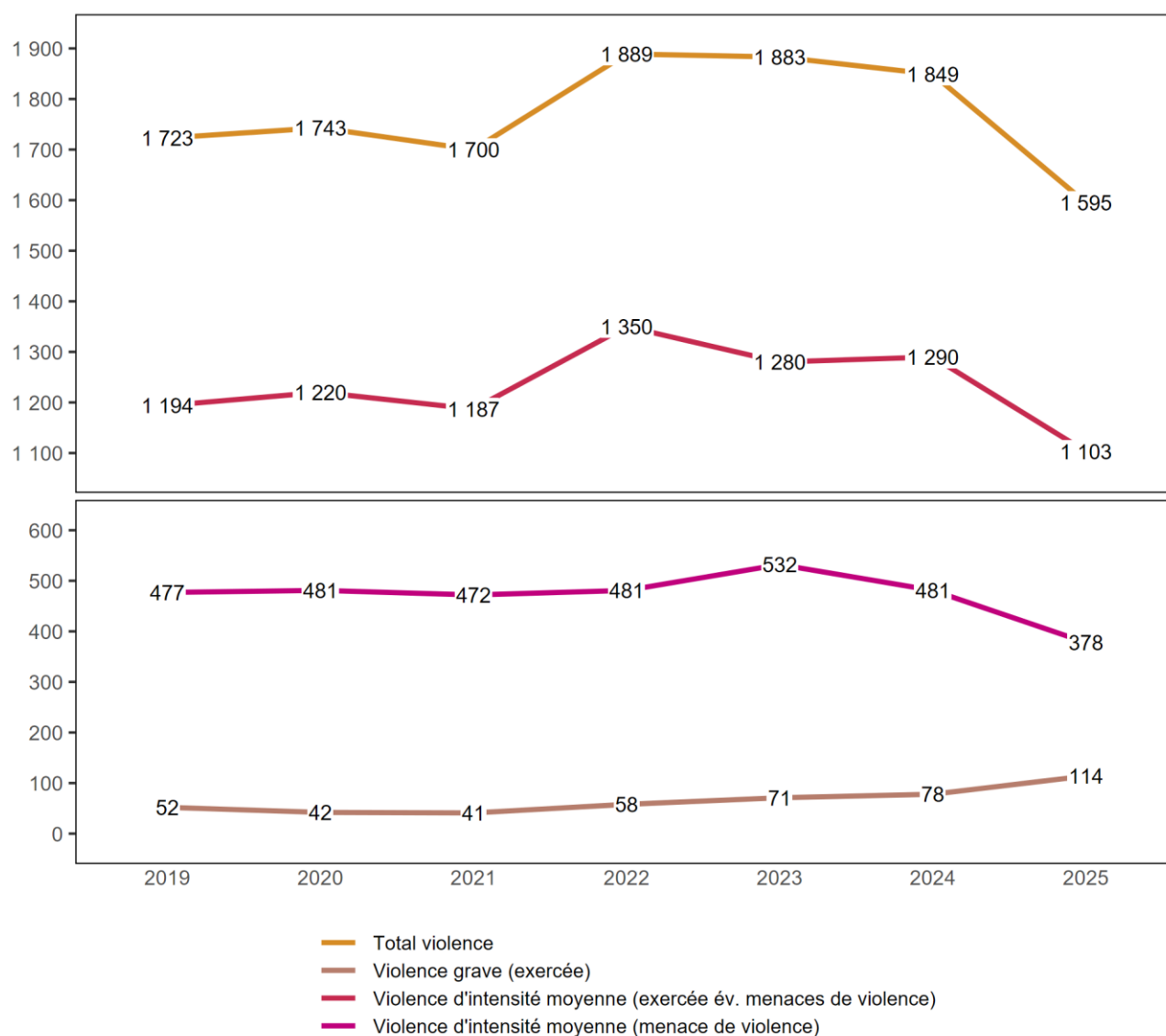
³La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Étant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

⁴Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que personnes prévenues). Le nombre d'affaires correspond quant à lui, au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

⁵Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

Infractions de violence

G 39



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.5 Infractions de violence domestiques

Infractions de violence domestiques

T 41

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total infractions de violence domestique	780	858⁶	831	973	974	1 024	872
Homicides consommés (art. 111–113/116)	1	0	0	0	1 ⁷	0	3
Homicides tentés (art. 111–113/116)	1	1	0	0	3 ⁷	0	3
Lésions corporelles graves (art. 122)	0	3	3	5	2	1	5
Lésions corporelles simples (art. 123)	101	131	123	139	113	143	107
Voies de fait (art. 126)	165	199	193	231	219	201	140
Mise en danger vie (art. 129)	1	2	4	4	4	10	7
Injure (art. 177)	123	168	148	198	188	242	210
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179 ^{septies})	35	34	34	32	37	33	29
Menaces (art. 180)	157	149	132	152	182	168	112
Contrainte (art. 181)	80	84	92	102	103	122	115
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	6	3	7	4	1	4	1
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	27	22	34	32	29	18	21
Actes d'ordre sexuel avec pers. dépendantes (art. 188)	1	0	0	0	0	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ⁸	10	11	5	13	13	17	12
Viol (art. 190)	31	10	16	21	29	32	56
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	0	1	2	5	0	0	2
Transmission induue d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) ⁹	–	–	–	–	–	–	0
Autres articles du CP ¹⁰	41	40	38	35	50	33	49

⁶En 2020, une infraction selon l'art. 124 CP n'a pas été comptée en raison d'une erreur et le tableau a donc été corrigé.

⁷La statistique 2023 comprend un homicide consommé et deux homicides tentés qui ont été commis respectivement en 2021 et 2022. Étant donné que les enquêtes ont été clôturées en 2023, ils n'ont pas pu être comptabilisés avant l'année 2023.

⁸Jusqu'au 30 juin 2024 contrainte sexuelle (art. 189).

⁹La « Transmission induue d'un contenu non public à caractère sexuel (art. 197a) » est pris en compte dans les statistiques sur la violence domestique depuis 2025.

¹⁰Autres articles du CP: incitation et assistance au suicide (art. 115), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124), exposition (art. 127), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), mariage/parténariat forcé (art. 181a), prise d'otage (art. 185), abus de la détresse ou de la dépendance – jusqu'au 30 juin 2024: abus de la détresse (art. 193), désagréments d'ordre sexuel – jusqu'au 30 juin 2024: désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art. 260^{bis}).

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.6 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

T 42

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total patrimoine	7 258	7 077	7 014	7 894	10 191	10 297	10 723
Appropriation illégitime (art. 137)	147	132	149	165	153	146	108
Abus de confiance (art. 138)	104	93	70	78	108	119	159
Vol (sans vol de véhicule) (art. 139)	2 952	2 607	2 525	3 065	3 900	4 210	4 228
Vol de véhicule (art. 139)	938	871	843	899	1 185	1 177	1 439
Brigandage (art. 140)	47	34	21	24	32	38	45
Soustraction de chose (art. 141)	4	1	2	1	3	4	4
Soustraction de données (art. 143)	44	38	22	39	32	24	23
Accès indu à système informatique (art. 143 ^{bis})	24	40	21	23	29	18	31
Dommages à la propriété (sans vol) (art. 144)	1 317	1 451	1 479	1 255	1 493	1 339	1 345
Dommages à la propriété lors de vol (art. 144)	923	855	781	797	1 089	1 297	1 293
Escroquerie (art. 146)	496	635	748	1 009	1 304	1 331	1 540
Utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147)	114	187	192	257	515	346	246
Filouterie d'auberge (art. 149)	10	5	8	4	9	13	7
Obtention frauduleuse d'une prestation (art. 150)	18	7	9	12	14	12	13
Extorsion et chantage (art. 156)	24	28	51	61	54	42	50
Gestion déloyale (art. 158)	10	4	4	7	9	12	13
Détournement de salaire (art. 159)	4	1	2	9	3	2	3
Recel (art. 160)	16	26	24	18	34	47	47
Banqueroute frauduleuse ou fraude dans la saisie (art. 163)	9	5	3	13	16	11	20
Détournement de valeurs patrimoniales mises sous main de justice (art. 169)	0	2	15	12	4	5	3
Autres infractions contre le patrimoine	57	55	45	146	205	104	106

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.7 Infractions de criminalité numérique par mode opératoire

Infractions de criminalité numérique par mode opératoire^{11, 12}

T 43

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total	—	856	974	1 254	1 810	1 609	1 715
Cybercriminalité économique	—	694	840	1 120	1 720	1 525	1 619
Phishing	—	43	40	52	162	120	90
Hacking: pénétrer un système informatique de force	—	1	7	9	6	6	5
Hacking: accéder dans un système informatique au moyen de codes d'accès externes	—	43	25	30	32	26	48
Malware – Ransomware	—	8	4	18	3	3	4
Malware – Cheval de Troie e-banking	—	1	5	2	4	2	4
Malware – Spyware	—	0	0	2	2	0	0
Malware – Rogueware/Scareware	—	3	0	28	96	8	1
Malware – Botnet	—	0	0	0	0	0	0
DDoS	—	0	0	1	0	0	0
Cyber-escroquerie¹³	—	521	664	876	1 331	1 270	1 355
dont: CEO/BEC Fraud	—	—	11	7	4	12	12
dont: magasins en ligne frauduleux	—	—	16	14	26	22	29
dont: fausses annonces immobilières	—	—	14	12	31	30	24
dont: fausses requêtes d'aide	—	—	12	10	18	22	19
dont: fraude à la commission	—	—	34	21	18	9	17
dont: arnaque au faux support technique	—	—	23	84	156	57	81
dont: Romance Scam	—	—	31	38	29	24	26
dont: petites annonces – objet vendu non payé	—	—	29	14	14	9	8
dont: petites annonces – objet payé non livré	—	—	217	355	501	436	424
dont: abus d'identité/de systèmes de paiement personnels pour commettre des fraudes	—	—	233	266	428	498	558
dont: fraude à l'investissement en ligne	—	—	35	35	49	64	79
dont: autre cyber-escroquerie	—	—	9	20	57	87	78
Money/package mules	—	50	44	44	32	51	65
Sextorsion (money)	—	22	47	51	45	35	36
Vol de crypto-monnaies	—	2	4	7	7	4	11
Cyber-délits sexuels	—	77	74	95	46	58	53
Pornographie interdite	—	61	58	75	41	49	41
Grooming	—	12	15	16	3	5	8
Sextorsion (sexe)	—	4	1	2	1	3	4
Live Streaming	—	0	0	2	1	1	0
Cyber-atteinte à la réputation et pratiques déloyales	—	84	59	39	44	26	43
Cybersquatting	—	0	0	1	0	0	0
Cyber-atteinte à la réputation (business)	—	9	12	8	4	2	12
Cyberbullying/Cybermobbing	—	75	47	30	40	24	31
Darknet	—	1	0	0	0	0	0
Commerce illégal sur le darknet	—	1	0	0	0	0	0
Autres	—	0	1	0	0	0	0
Data leaking	—	0	1	0	0	0	0

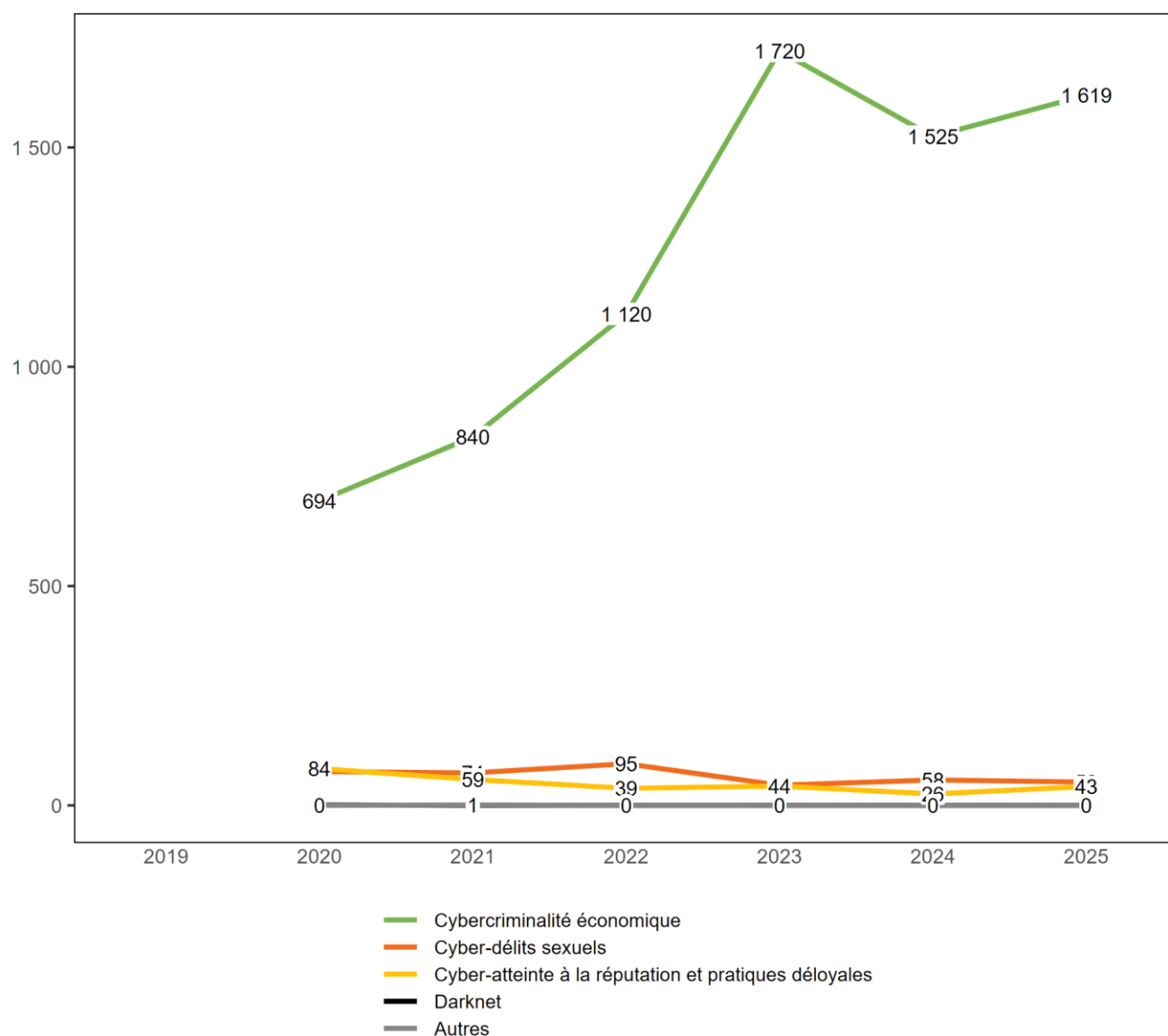
¹¹Les infractions de criminalité numériques sont publiées à partir de 2020.¹²Soustraction de données (art. 143), accès indu à un système informatique (art. 143^{bis}), détérioration de données (art. 144^{bis}), escroquerie (art. 146), utilisation frauduleuse d'un ordinateur (art. 147), extorsion et chantage (art. 156), recel (art. 160), violation du secret de fabric./comm. (art. 162), diffamation (art. 173), calomnie (art. 174), injure (art. 177), violation du domaine secret et du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues (art. 179^{quater}), utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179^{septies}), soustraction de données personnelles (art. 179^{novies}), usurpation d'identité (art. 179^{decies}) - depuis le 1^{er} septembre 2023, menaces (art. 180), contrainte (art. 181), actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187), pornographie (art. 197), désagréments causés par la confrontation à un AOS (art. 198), entrave aux services d'intérêt général (art. 239), faux dans les titres (art. 251), faux dans les certificats (art. 252), discrimination ou incitation à la haine (art. 261^{bis}) - jusqu'en 2020 : discrimination raciale (art. 261bis), blanchiment d'argent (art. 305^{bis}), violation du secret de fonction (art. 320), violation du secret professionnel (art. 321), violation secret prof. en recherche médicale (art. 321^{bis}), violation du secret des postes et télécom. (art. 321^{ter}).¹³Les modes opératoires détaillés ne sont disponibles que depuis 2021.

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

Infractions de criminalité numérique par domaine

G 40



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.8 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants¹⁴

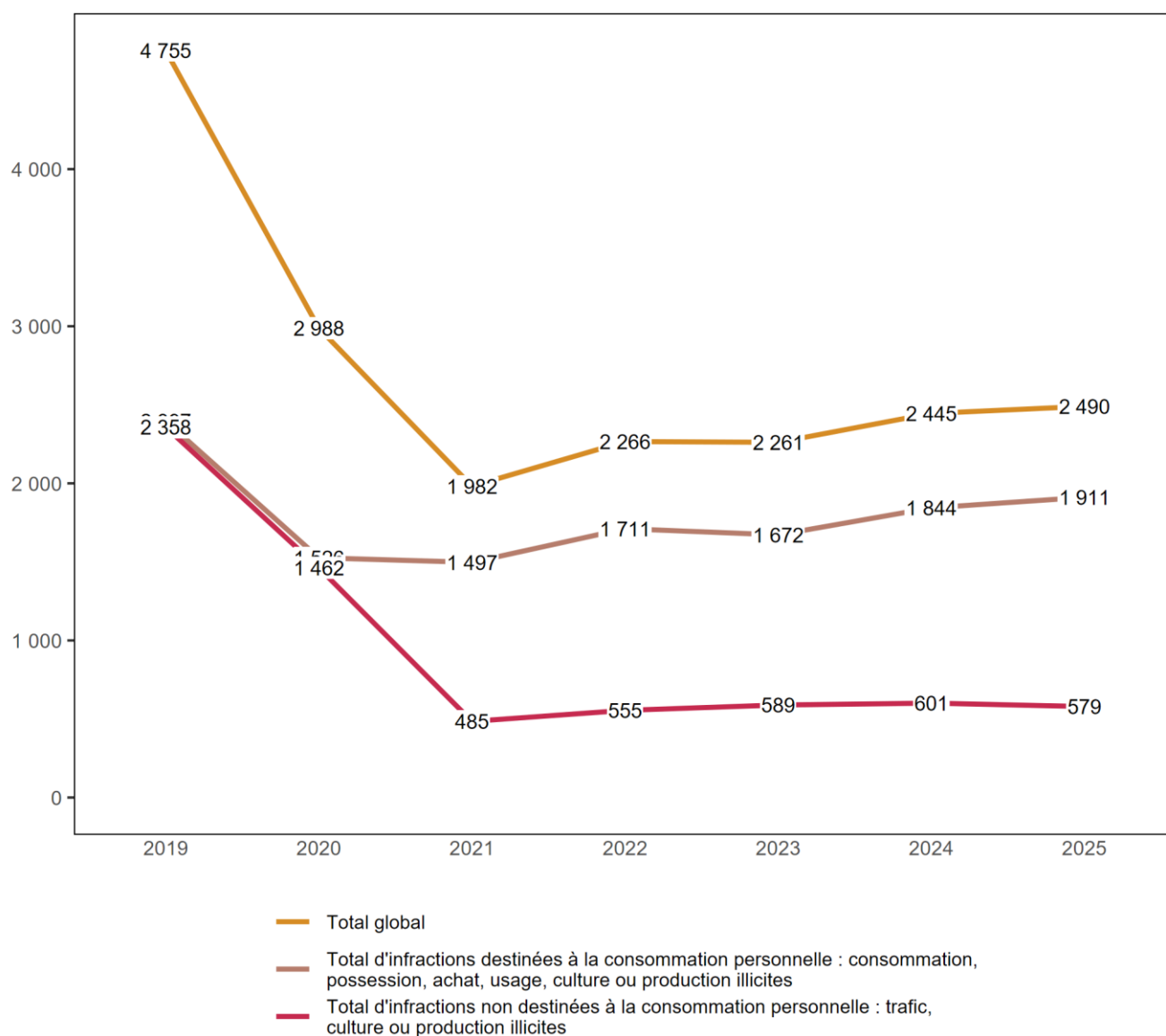
T 44

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total global	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261	2 445	2 490
Total d'infractions destinées à la consommation personnelle : consommation, possession, achat, usage, culture ou production illicites	2 397	1 526	1 497	1 711	1 672	1 844	1 911
Consommation de stupéfiants	2 397	1 526	1 004	1 139	1 175	1 293	1 305
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière à des fins de consommation personnelle	0	0	26	31	26	23	22
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit à des fins de consommation personnelle	0	0	36	44	46	51	48
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure à des fins de consommation personnelle	0	0	431	497	425	477	536
Total d'infractions non destinées à la consommation personnelle : trafic, culture ou production illicites	2 358	1 462	485	555	589	601	579
dont délits	2 261	1 364	388	459	474	483	454
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	70	59	21	18	14	13	16
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	82	66	8	11	7	2	17
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	—	—	172	208	223	235	221
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	1 780	950	169	202	207	212	187
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	—	—	0	0	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	—	—	0	0	0	0	0
Propose, remet ou rend accessible de toute autre manière des stupéfiants à une personne de moins de 18 ans	—	—	18	20	23	21	13
Autres délits de trafic (art. 20)	—	—	0	0	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	329	289	—	—	—	—	—
dont crimes	97	98	97	96	115	118	125
Cultive, fabrique ou produit de toute autre manière	0	0	1	0	0	6	0
Entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit	1	1	7	5	6	3	8
Aliène ou prescrit des stupéfiants, en procure de toute autre manière à un tiers ou en met dans le commerce	—	—	70	71	89	87	94
Possède, détient ou acquiert des stupéfiants ou s'en procure	7	14	17	18	20	20	23
Finance le trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement	—	—	0	0	0	0	0
Incite à la consommation de stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer	—	—	0	0	0	0	0
Par métier, propose, cède ou permet à des tiers d'avoir accès à des stupéfiants dans les lieux de formation principalement réservés aux mineurs	—	—	2	2	0	2	0
Autres crimes de trafic (art. 20)	—	—	0	0	0	0	0
<i>Ancienne catégorie de trafic</i>	89	83	—	—	—	—	—
Total: autres infractions à la LStup	0	0	0	0	0	0	0
Autres contraventions	0	0	0	0	0	0	0
Autres délits	0	0	0	0	0	0	0

¹⁴Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup et dont l'utilisation harmonisée a débuté le 1^{er} janvier 2021. Pour cette raison, la catégorisation des infractions à la LStup dans la SPC a dû être remaniée. Les nouvelles catégories s'inspirent de la classification internationale des infractions (ICCS) à des fins statistiques publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) qui sépare notamment ce qui concerne la consommation personnelle (contravention) et ce qui n'est pas destiné à la consommation personnelle (délit et crime en fonction de la quantité ou la manière d'agir comme en bande ou par métier).

Loi sur les stupéfiants

G 41



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.9 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

T 45

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total canton	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261	2 445	2 490
La Sarine	2 777	1 539	922	1 132	1 130	1 352	1 384
La Gruyère	524	448	298	406	416	417	389
La Broye	385	273	104	67	117	180	202
Sense	364	178	138	185	243	146	164
La Glâne	133	115	226	167	140	109	122
See / Lac	338	255	187	171	108	129	120
La Veveyse	202	152	83	126	80	95	93
Inconnu FR	32	28	24	12	27	17	16

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.10 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

T 46

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total canton	4 755	2 988	1 982	2 266	2 261	2 445	2 490
Fribourg	2 115	1 131	645	881	843	1 133	1 070
Bulle	380	339	241	275	248	312	225
Marly	103	64	29	39	53	37	73
Estavayer	161	113	60	24	52	60	60
Villars-sur-Glâne	139	79	57	49	63	58	56
Châtel-Saint-Denis	85	69	37	52	41	49	47
Belmont-Broye	73	46	19	8	19	20	44
Granges-Paccot	72	27	28	19	33	15	44
Kerzers	71	58	35	21	14	13	38
Montagny (FR)	20	16	7	12	15	8	34
Romont (FR)	61	40	137	87	75	54	34
Courtepin	61	38	24	11	19	39	29
Gibloux	63	47	34	20	30	23	29
Giffers	26	10	9	10	12	14	29
Plaffeien	45	24	18	11	32	4	26
Attalens	89	53	12	22	11	16	25
Wünnewil-Flamatt	82	33	22	29	22	25	24
Broc	9	13	7	25	23	10	23
Mont-Vully	72	57	28	25	34	32	23
Vuadens	20	8	8	12	20	36	23
Vaulruz	19	11	6	8	8	7	21
Düdingen	86	40	40	42	44	33	20
Rue	15	12	23	6	4	5	20
Corminboeuf	11	15	1	0	2	3	15
Grolley-Ponthaux	33	14	11	9	0	11	15
St. Ursen	5	7	18	6	4	9	15
Siviriez	9	10	2	18	13	9	14
Tafers	38	15	11	26	26	23	14
Cugy (FR)	10	12	0	0	5	5	13
Gruyères	8	7	8	13	14	7	13
Pont-en-Ogoz	10	9	2	8	13	3	13
Ursy	15	5	3	23	15	19	13
Givisiez	41	13	16	13	18	7	12
Murten	74	59	67	78	24	15	12
Bösingen	19	14	1	16	4	0	11
Cheyres-Châbles	31	7	2	2	2	20	11
Riaz	15	4	5	16	7	9	11
Belfaux	24	19	8	5	8	10	10
Haut-Intyamon	4	18	5	2	13	2	10
Marsens	8	2	6	5	8	5	10
Autres communes	533	430	290	338	370	285	261

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.11 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration¹⁵

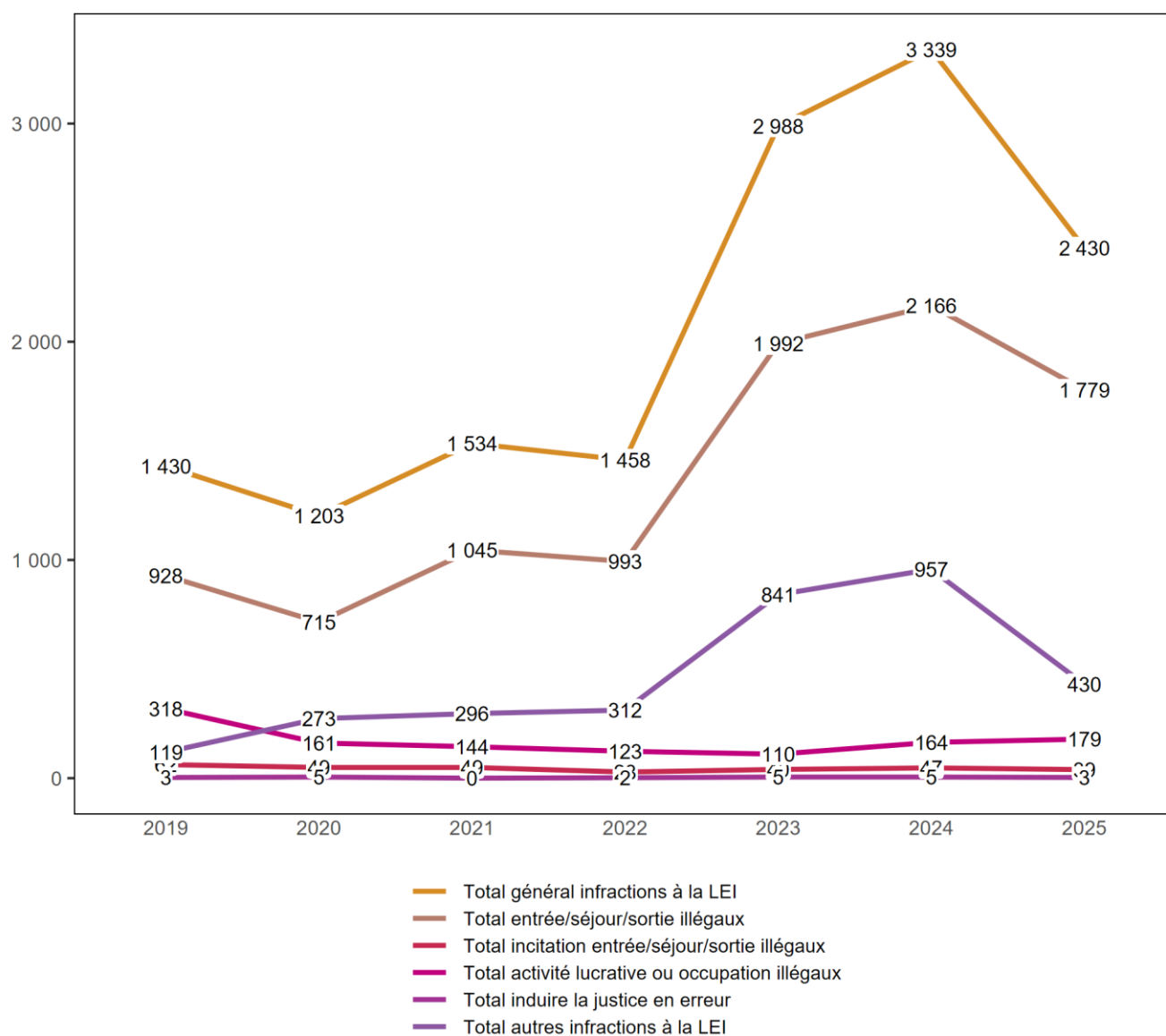
T 47

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total général infractions à la LEI	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988	3 339	2 430
Total entrée/séjour/sortie illégaux	928	715	1 045	993	1 992	2 166	1 779
Entrée illégale (y.c. par négligence)	387	261	307	235	382	356	438
Séjour illégal (y.c. par négligence)	541	454	738	756	1 606	1 801	1 338
Entrée ou sortie illégale sans passer par un poste frontière autorisé (y.c. par négligence)	0	0	0	1	3	7	2
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	1	1	2	1
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	62	49	49	28	40	47	39
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	62	49	49	28	40	47	39
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégaux	318	161	144	123	110	164	179
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	221	110	98	89	79	123	143
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	1	0	1	0	0	1	0
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	96	51	45	34	31	39	36
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	1	0
Total induire la justice en erreur	3	5	0	2	5	5	3
Induire la justice en erreur	2	2	0	0	1	5	3
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	3	0	2	4	0	0
Total autres infractions à la LEI	119	273	296	312	841	957	430
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	20	218	253	249	739	918	344
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	82	43	33	47	87	31	67
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	1	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	8	10	9	16	13	7	18
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	0	0	0	0	0	0	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	1	2	1	0	2	1	1
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEI	7	—	—	—	—	—	—

¹⁵Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc., bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 1^{er} janvier 2019.

Loi sur les étrangers et l'intégration

G 42



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.12 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

T 48

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total canton	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988	3 339	2 430
La Sarine	769	819	1 090	1 102	2 489	2 792	1 689
La Gruyère	269	100	118	110	161	154	205
See / Lac	79	86	88	41	79	89	175
La Broye	94	72	47	74	52	81	103
Sense	99	28	66	47	110	98	98
La Glâne	59	42	66	42	48	73	87
La Veveyse	58	51	52	35	39	34	52
Inconnu FR	3	5	7	7	10	18	21

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

4.1.13 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

T 49

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total canton	1 430	1 203	1 534	1 458	2 988	3 339	2 430
Fribourg	492	671	952	975	2 295	2 560	1 495
Bulle	124	62	84	73	87	88	109
Murten	21	19	29	7	25	22	70
Kerzers	3	10	24	3	7	38	62
Giffers	11	2	30	15	48	37	56
Romont (FR)	20	17	28	14	38	65	56
Villars-sur-Glâne	28	20	21	9	26	59	52
Estavayer	16	13	16	14	14	46	45
Granges-Paccot	76	34	48	33	50	58	44
Marly	33	22	17	10	25	22	39
Châtel-Saint-Denis	45	11	32	24	12	23	37
Pont-en-Ogoz	26	6	4	0	4	1	24
Sâles	9	0	0	3	3	6	20
Belmont-Broye	18	22	14	22	18	3	19
Mont-Vully	9	0	6	21	8	13	17
Düdingen	24	8	11	4	20	18	15
Broc	8	5	5	3	7	10	14
Vuadens	22	2	0	8	10	15	14
Cugy (FR)	3	5	0	2	6	6	10
Wünnewil-Flamatt	15	4	0	9	12	21	10
Cheyres-Châbles	0	0	0	6	4	5	9
Vaulruz	26	6	3	15	13	14	9
Courtepin	22	19	9	4	12	11	8
Mézières (FR)	0	8	0	4	0	0	8
Ursy	19	1	22	9	1	4	8
Cottens (FR)	7	16	0	0	2	6	7
Courgevaux	1	0	0	1	2	3	7
Avry	28	9	5	5	3	4	6
Givisiez	39	3	0	11	22	30	6
Le Mouret	3	0	1	3	5	2	6
Les Montets	3	0	0	3	0	0	6
Matran	17	10	6	11	12	8	6
Treyvaux	0	0	0	0	0	0	6
Châtonnaye	0	0	0	1	0	0	5
Grolley-Ponthaux	4	0	1	11	14	13	5
Tafers	19	1	9	2	7	1	5
Tentlingen	0	0	0	3	2	0	5
Attalens	0	0	4	0	4	0	4
Belfaux	6	3	1	9	14	10	4
Bossonnens	3	8	2	4	8	0	4
Autres communes	230	186	150	107	148	117	98

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2025

© OFS 2026

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La statistique policière de la criminalité (SPC) recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Il s'agit d'infractions aux différents articles du Code pénal (CP), mais également aux dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions à la LEI et à la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, on entend l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'une plainte ou d'une procédure d'enquête policière. En raison des différentes répartitions cantonales des compétences et des systèmes informatiques, il n'est pas possible de procéder à des évaluations au niveau des cas. Dans la SPC, le nombre de cas est certes indiqué, mais leur comptage dans la SPC n'est pas au premier plan.

5.2.2 L'infraction

Une infraction est un acte punissable défini par le Code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'élucidation

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, du point de vue de la police, une personne peut être identifiée en tant que prévenue de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme personne prévenue. Le statut «élucidé» se réfère à l'infraction et non à l'affaire dans son ensemble. Si plusieurs infractions ont été enregistrées pour une même affaire, il est indiqué séparément pour chaque infraction si une ou plusieurs personnes prévenues ont été identifiées et si, par conséquent, l'infraction est élucidée ou non.

5.2.4 La personne prévenue

Est considérée comme prévenue toute personne soupçonnée, accusée ou mise en cause pour une infraction dans une plainte pénale, une dénonciation ou par une autorité pénale dans un acte de procédure. Sont également considérées comme des personnes prévenues:

- les instigateurs (art. 24 CP),
- les coauteurs ainsi que
- les complices (art. 25 CP).

La qualité de partie d'une personne correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure: elle peut changer dans le courant de la procédure.

5.2.5 La personne lésée

Est considérée comme personne lésée, toute personne physique ou morale qui, selon ses propres déclarations, le témoignage de tiers ou les investigations de la police, a subi une atteinte à son intégrité physique, psychique, sexuelle, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales et les personnes physiques sont mentionnées séparément dans la SPC.

5.2.6 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) a remplacé la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de la STATPOP, la notion de «population résidente permanente» a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans la STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans l'ESPOP, les personnes relevant du domaine de l'asile qui résident en Suisse depuis au moins douze mois. Dans la STATPOP, les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L), les personnes admises provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) sont pris en compte dans la population résidente permanente, pour autant que la durée de leur séjour en Suisse n'excède pas douze mois. Dans la SPC, la durée du séjour en Suisse d'une personne prévenue ou lésée n'est pas connue. Les titulaires d'un livret F ou N entrent par conséquent dans la catégorie de la «population relevant du domaine de l'asile». Les titulaires du livret L entrent quant à eux dans la catégorie des «autres étrangers».

5.2.7 Etat des communes

Dans la SPC, l'état des communes se réfère toujours à celui du 6 avril 2025. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.2.8 Catégories de véhicules

La catégorisation des véhicules est réglementée par l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV).

Ainsi, la catégorie «Automobiles» inclut tout véhicule muni d'au moins 4 roues, affecté au transport de personnes ou de marchandises, n'excédant pas neuf places assises et un poids de 3,5 tonnes. Au-delà, le véhicule s'inscrit dans la catégorie «Véhicules lourds».

La catégorie «Cyclomoteurs électriques» inclut tout véhicule à propulsion électrique, équipé de deux roues successives dont la vitesse est limitée à 30 km/h sans assistance au pédalage, ou 45km/h avec assistance au pédalage (p. ex.: vélos électriques, e-scooters, trottinettes électriques).

La catégorie «Cyclomoteurs à combustion» inclut tout véhicule à propulsion thermique, équipé de deux roues successives dont la vitesse est limitée à 30 km/h et la cylindrée à 50 cm³.

La catégorie «Motos» contient tout véhicule équipé de deux roues successives ou trois roues selon certaines conditions et dont les limitations sont au-delà de celles des cyclomoteurs électriques ou à combustion.

La catégorie «Bicyclettes» inclut les cycles à deux roues au moins, entraînés exclusivement par la force musculaire, transmise par la ou les personnes se trouvant sur lesdits véhicules.

La catégorie «Autres types de véhicules» inclut tous les types de véhicules n'appartenant pas aux catégories précédentes (par ex. : remorques, caravanes, bateaux, gyropodes électriques).

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La statistique policière de la criminalité est une statistique de sortie, c'est-à-dire que la date de l'infraction prise en compte dans les analyses ne correspond pas à la date effective de l'acte, mais à la date à laquelle la police a communiqué le cas à l'OFS. Les chiffres de l'année précédente sont ainsi disponibles très rapidement en début d'année, ce qui permet de dresser un état des lieux actuel.

La date de sortie est la date à laquelle la police a terminé son travail de saisie. Un cas est considéré comme clos au plus tard lorsque les premiers faits ont été enregistrés et que le dossier a été transmis au juge d'instruction ou au ministère public, ou qu'il n'est plus traité jusqu'à nouvel ordre.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

La SPC ne prend en compte que les infractions qui ont eu lieu en Suisse ou dont le dommage est survenu en Suisse. Pour les exploitations cantonales de la SPC, le principe du lieu de l'infraction s'applique, ce qui signifie que les autorités policières cantonales ne tiennent compte pour la SPC que des cas dont le lieu de l'infraction se situe sur le territoire cantonal.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Les personnes prévenues de plusieurs infractions sont indiquées une fois pour chaque infraction dans la liste des infractions établie lors de l'exploitation des données de la SPC. En ce qui concerne la liste des infractions par article de loi violé et la liste des éventuels sous-totaux, une personne prévenue n'est cependant comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées, sans quoi le nombre de personnes prévenues par rapport à l'ensemble de la population ne correspondrait plus à la réalité.

Le principe du comptage simple s'applique également aux analyses relatives aux personnes lésées.

5.3.4 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.3.5 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex.: nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex.: l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex.: comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc. (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle peut entraîner des distorsions à la hausse.

5.3.6 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33,33% (arrondi 33,3%) donne un total de 99,9% au lieu de 100%.